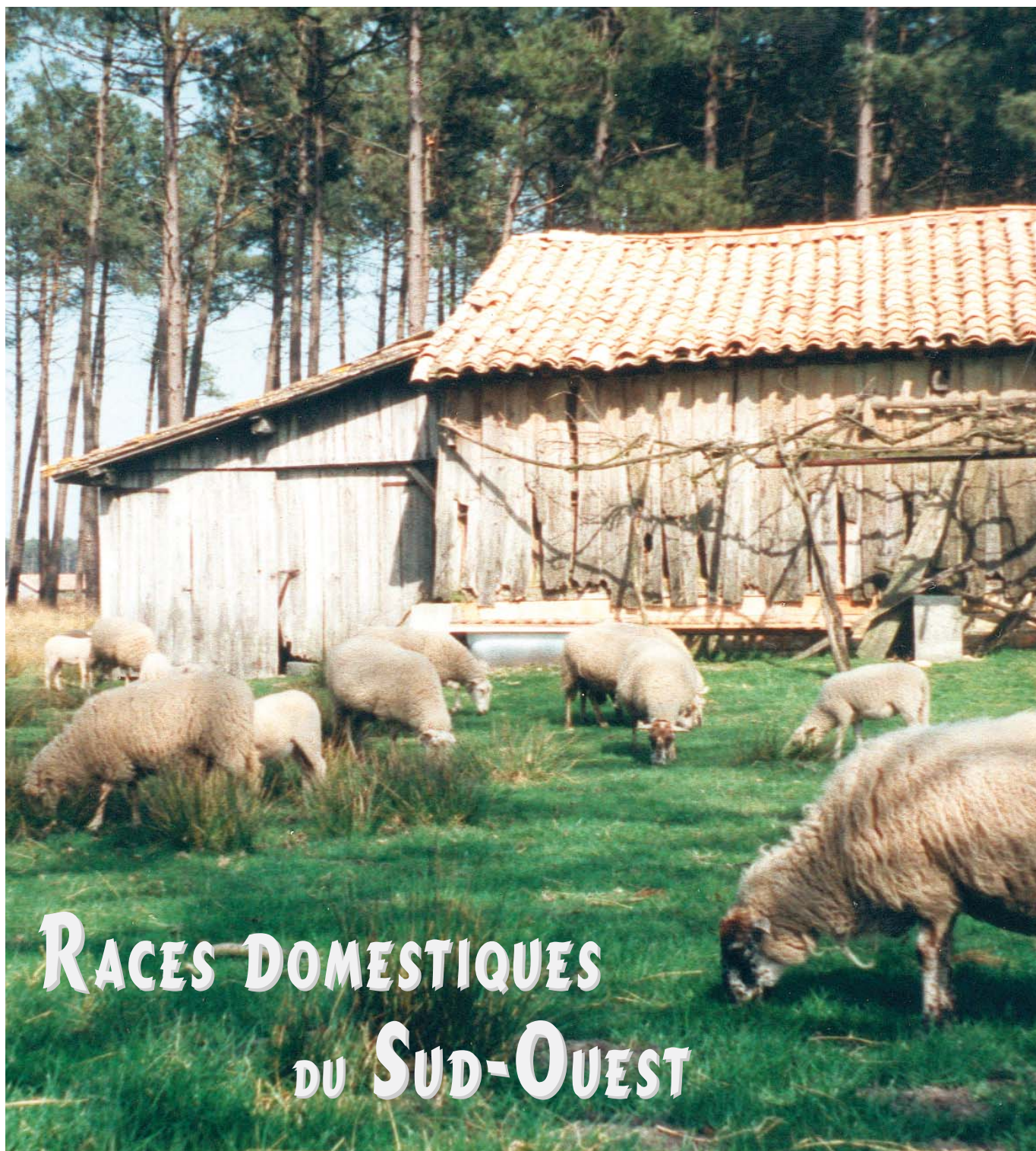


SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 122





SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique

Sommaire

EDITORIAL	La démolition est en marche	1
TRIBUNE	"Nous étions gênants" (Jacques Testart)	2
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons...	4
VIE DE L'ASSOCIATION	Aidez-nous à combattre le poison	6
ACTUALITÉ	Transports : sortir du cercle vicieux	7
	Grand Contournement de Bordeaux	8
DOSSIER	Les races domestiques du Sud-Ouest	13
UN GESTE POUR LA NATURE	Les laisses de mer	25
VOYAGE	L'Islande serait-elle le paradis de l'écologie ?	26
EN VRAC		29
JURIDIQUE	Charte de l'environnement	30
	Arrêté anti-OGM	31
POLLUTION	Développement durable à la mode de Capbreton	32
LOISIRS	Suivez le guide...	35
PÉTITION NATIONALE	Loi sur l'énergie : changeons de cap !	36

En couverture :

Troupeau de moutons landais
(photo : Régis RIBEREAU GAYON)

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

La démolition est en marche

Au delà des "gaffes" de la ministre de l'écologie et du développement durable, on savait qu'il y aurait problème, dès lors qu'on se souvenait de la prédilection affirmée de l'équipe libérale aux commandes pour la persuasion et l'autodiscipline, en lieu et place de la réglementation et de l'affirmation du contrôle étatique. On attendait donc l'épreuve des faits.

Un an après, la publication du Schéma National de Développement Durable (SNDD) vient confirmer ce que de multiples événements épars annonçaient déjà : *la France vit actuellement une crise **apparente** de schizophrénie environnementale*. De fait, ce serait plutôt un partage des rôles. D'un côté, un Président de la République qui tient un discours en la matière que l'on avait vainement attendu de ses prédécesseurs. Inspiré entre autres par Nicolas Hulot, il trace une approche de ces questions que, globalement, le mouvement associatif peut apprécier. Mais les faits, c'est-à-dire l'action gouvernementale, et plus précisément ici, celle de la ministre de l'écologie, conduisent objectivement à la démolition systématique des processus laborieusement construits par ses prédécesseurs - de droite comme de gauche ! - pour mettre la France écologiquement à l'heure. On peut certes attribuer la grogne des associations à ce que rien n'a été tenté pour assurer la relève des emplois-jeunes qui les ont tant aidées, et qu'en plus, leurs subventions ont été amputées à la hache. En réalité, sa véritable explication, ce sont les coups portés à tout ce qui de près ou de loin, dans la protection de l'environnement, relève de la réglementation ou de la fiscalité. C'est *une véritable guerre idéologique* qui a été engagée là. Et le tableau est extrêmement inquiétant.

Citons quelques-uns de ces renoncements : Abandon de la taxation des agriculteurs dans le cadre de la loi sur l'eau, qui ne permettra plus, faute de ressources, d'atteindre les objectifs fixés par la Directive européenne. Réduction sévère du budget de l'ADEME, qui menace gravement les programmes de l'Agence. Opposition de la France à la réforme de la Politique Commune de la Pêche - alors même que c'est l'IFREMER, notre Institut national, conseil de la Commission Européenne, qui l'a alertée sur la situation catastrophique des ressources halieutiques. Opposition du gouvernement à l'instauration d'un régime d'assurance obligatoire pour couvrir les risques environnementaux que pourraient générer les entreprises - alors que ce même gouvernement s'est indigné, il y a peu, des pratiques coupables des "voyous industriels", type MetalEurope... Disparition de la Commission Française du Développement Durable*, comité des sages chargé d'organiser les conférences de citoyens... que prévoit le SNDD ! Porte ouverte à l'affaiblissement des lois montagne et littoral. Pseudo débat public sur l'énergie. Etc. Et pour faire bon poids, des initiatives enfin qui sont autant de complaisances envers le monde de la chasse extrême : suppression du jour de "non-chasse", reclassement en "nuisibles" d'espèces dont les scientifiques souhaitaient depuis longtemps la protection (putois, belette...), suppression du statut des réserves naturelles volontaires... et même demande de renégociation avec Bruxelles de la Directive Oiseaux.

De leur côté, félicités par le gouvernement, les plus gros industriels, rassemblés dans un "club", l'AERES, décident dorénavant tout seuls, en *auto-contrôle*, de leurs programmes de réduction *volontaire* d'émission de gaz à effet de serre. On connaît les limites de l'exercice : même l'OCDE reconnaît l'inefficacité de ce type de gestion volontaire !

Enfin, cerise sur le gâteau, lors de son audition par la Commission des Finances du Sénat, Madame Bachelot a souhaité ouvertement, pour réduire le nombre des fonctionnaires, "fusionner les DIREN et les DIRE". Des DIREN qu'on a eu tant de peine, depuis trente ans, à créer, puis à émanciper de la tutelle des autres services de l'Etat !

Alors, à l'instar du Robespierre des caricatures "guillotinant tous les français et se guillotinant ensuite lui-même", à quand la suppression pure et simple du Ministère de l'Ecologie ?

Pierre DELACROIX, Président d'Honneur

* Voir ce numéro de SON, page 2.

*Tribune parue dans Politis
n° 754 du 5 juin 2003*

"Nous étions gênants"

Une tribune de Jacques Testart,
Directeur de recherche à l'INSERM

Il n'a jamais été autant question de Développement Durable. Le terme a-t-il la même signification pour tous ? Assurément pas ! Et les ambiguïtés du Débat (prétendu) national sur l'énergie, la polémique qui enflé sur les OGM, son écho à travers l'arrestation spectacle de José Bové, et bien d'autres événements encore sont autant de raisons de s'interroger sur ce concept et sur sa gestion. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de publier ici la lettre de Jacques Testart, biologiste bien connu des associations de protection de l'environnement, et dans laquelle il explique les raisons qui ont motivé sa démission de la présidence de la Commission Française du Développement Durable - de même que la majorité des membres de cette instance consultative.

En 1999, j'ai été sollicité par Dominique Voynet pour remplacer Christian Brodhag, lequel avait terminé son mandat de président de la Commission française du développement durable (CFDD). Comme je lui faisais remarquer ma faible compétence sur les thèmes du développement durable, la ministre de l'Environnement m'indiqua qu'elle ne souhaitait pas un comité d'experts mais plutôt un laboratoire d'idées, une commission "poil à gratter" capable d'innover et de contredire le pouvoir politique. C'est cette incitation à la liberté de travailler et de critiquer qui m'a séduit, et c'est la rupture de ce contrat qui m'amène aujourd'hui à cesser mes fonctions.

Entretemps, la CFDD, enrichie de nouveaux membres, a construit une méthode de travail faisant largement place au débat ouvert, même débridé, à la discussion amicale mais jusqu'au fond, à la rédaction de textes consensuels mais jamais mous. Cette pratique conviviale a permis de construire démocratiquement un positionnement de groupe sur des sujets variés. C'est aussi parce qu'ils appréciaient notre mode de fonctionnement que la quasi totalité des membres actifs de la CFDD ne souhaitent pas poursuivre cette activité. Mais, au-delà du plaisir pris à travailler ensemble, les membres de la CFDD regrettent que leurs projets soient contrés par le secrétariat d'État, une situation qu'ils n'avaient pas connue avec les ministres précédents. Rappelons que la CFDD est un organisme con-

sultatif placé auprès du gouvernement, en conformité avec les recommandations de l'ONU (Programme Action 21, Rio, 1992). Sa mission est d'éclairer les pouvoirs publics en matière de développement durable. Cependant, la CFDD n'est pas une association d'experts, elle est composée de bénévoles aux compétences variées et s'inscrit dans une démarche globale dont l'ambition est d'être transversale et universelle.

De 1993 à 1999, la CFDD a surtout produit des rapports d'expertise. Depuis juillet 1999, date à partir de laquelle j'en ai assumé la présidence, la CFDD s'est attachée plutôt au sens des actions humaines, aux principes fondant les propositions, en se focalisant sur quelques sujets importants et controversés. Elle n'a pas rédigé de rapports globaux mais des avis au gouvernement. Ceux-ci sont au nombre de onze et se réfèrent essentiellement à l'application de trois principes émis dans la déclaration de Rio : le principe de précaution (mis à mal à Johannesburg), celui de solidarité et de coopération entre les peuples et les générations, et celui de démocratie et de participation des citoyens aux décisions. Je ne ferai ici qu'évoquer quelques résolutions de notre commission, mieux explicitées dans les avis concernés, même s'ils sont tous très brefs. À propos des émissions de gaz à effet de serre (accord de Kyoto, 1997), la CFDD a mis en garde contre les effets pervers de certains mécanismes dits "de flexibilité" fondés sur les permis négociables,

susceptibles de renforcer les inégalités sociales et de négliger les nuisances entraînées à long terme. Il est urgent de définir un objectif commun à tous les hommes (par exemple une quantité d'émissions de gaz à effet de serre par habitant, en 2060) afin d'assurer la cohésion internationale et la mise en cohérence des engagements de chacun.

Concernant les brevets sur le vivant, nous avons estimé que le système actuel doit être renégocié, pour respecter l'équité économique et sociale, pour favoriser l'innovation, et pour correspondre aux besoins d'une agriculture durable. Un tel projet ne semble pas superposé au nouveau concept "d'agriculture raisonnée", lequel est surtout propice à la dissémination rapide de technologies mal évaluées, et n'engage pas suffisamment les agriculteurs en tant que citoyens. C'est aussi pourquoi la CFDD a fait remarquer que les aides à l'agriculture ne sont pas toutes inéluctables, et qu'elles doivent être réorientées pour rester de simples outils d'une véritable politique agricole, sociale et environnementale. Des barrières tarifaires instaurées régionalement maintiendraient un revenu décent aux agriculteurs sans favoriser les augmentations de production, destructrices de l'environnement et hostiles à l'agriculture vivrière des pays en développement. Comme la plupart des ONG, nous avons porté un jugement sévère sur le sommet de Johannesburg, et nous avons demandé au gouvernement de s'engager sur des objectifs plus am-

bitieux à l'occasion de sa stratégie de développement durable. Nous avons souhaité que soient revalorisés des indicateurs alternatifs intégrant les dimensions non économiques, et nous avons proposé de faire de la culture le quatrième pilier du développement durable, au même titre que les dimensions économique, sociale et environnementale. Car la culture est un bien commun de l'humanité et ne peut faire l'objet d'une marchandisation généralisée.

De même, la CFDD souhaite que la dimension environnementale soit intégrée dans les règles de droit de l'OMC. Elle propose de mieux armer l'Organe de règlement des différends en formalisant les procédures d'expertise et de débat public et en renforçant la participation des ONG. Cette démocratisation de l'OMC est surtout nécessaire pour arbitrer des litiges commerciaux impliquant des éléments scientifiques complexes et controversés. C'est dans le même esprit qu'à l'issue d'une lecture critique du rapport Kourilsky-Viney sur le principe de précaution, nous avons proposé d'associer davantage la société civile française à l'évaluation des innovations technologiques en ne se contentant pas des expertises scientifiques et techniques. En effet, la neutralité des experts est de plus en plus douteuse tandis que les effets réels des nouvelles technologies sont de plus en plus imprévisibles : nous produisons un monde incertain prétendument sous contrôle. Plusieurs événements récents à propos des OGM, technologie emblématique ⁽¹⁾, viennent soutenir notre proposition d'un "Comité consultatif pour l'évaluation des technologies", composé de citoyens volontaires parmi ceux qu'on aurait tirés au sort. Parmi ces événements, on retiendra l'aval donné à la dissémination des OGM par les Académies des sciences, de médecine et de pharmacie, à l'issue d'un rapport partial et non indemne de conflits d'intérêts. On notera aussi la récente mascarade organisée par plusieurs ministères, afin de faire avaliser la levée du moratoire par une pseudo consultation du public sur Internet.

C'est le même souci de faire croire à la "concertation" qui justifie le "Dé-

bat national sur les énergies", dont l'organisation, les modalités et les thématiques ont été dénoncées par le mouvement associatif. Il semble que sur ces deux thèmes, fortement controversés, le gouvernement ne veuille tirer aucune leçon des consultations antérieures : par exemple, pour les OGM, la conférence de citoyens organisée en 1998 par l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, ou le "débat des quatre sages" qui a eu lieu au Conseil économique et social en février 2002 ; pour l'énergie, la conférence de citoyens organisée en hiver 2002 par la CFDD, avec la Cité des sciences.

C'est parce que la CFDD est persuadée qu'il n'y aura pas de développement durable sans approfondissement de la démocratie qu'elle a privilégié la procédure exemplaire de consultation que sont les conférences de citoyens. À l'occasion de telles procédures, des citoyens naïfs sont d'abord largement formés et informés, ce qui les place en position de se faire une opinion éclairée sur les sujets de controverse et leur offre un cadre pour l'exercice de leurs convictions ⁽²⁾. Ainsi, dans la période récente, nous avons sollicité les moyens nécessaires à l'organisation de deux conférences de citoyens, l'une en 2003 sous le titre : "Énergie : quelles responsabilités pour un monde habitable ?", et l'autre en 2004 sur les aides à l'agriculture. Ce dernier projet innovait dans la recherche de procédures d'élargissement de la démocratie puisqu'il s'agissait, pour la première fois au monde, d'impulser trois conférences simultanées sur un même sujet dans des pays fort différents : un pays du Nord (la France), un pays de l'Est (la Pologne) et un pays d'Afrique sub-saharienne (le Mali). Nous aurions souhaité savoir qui, des peuples du monde ou de leurs dirigeants, s'écarte le plus des solutions raisonnables, solidaires, et durables. Toutes ces demandes ont été refusées. En même temps, le secrétariat d'État au développement durable nous orientait vers d'autres thématiques, essentiellement environnementales : "préservation de la biodiversité", "ressource halieutique", "question de l'ours et/ou du loup", "thème de la forêt". Comme si on

devait simplifier (ou dépolitiser ?) les questions posées par le développement durable en les ramenant à la seule dimension écologique. De plus, le secrétariat d'État n'a pas accepté de reconduire le budget nécessaire à la communication de la CFDD, nous privant définitivement de toute perspective sérieuse pour faire connaître nos travaux.

La création récente du Conseil national du développement durable (CNDD), doté de véritables moyens et d'une grande visibilité, a introduit la confusion et masqué encore davantage la CFDD. Pourtant, comme nous l'avons dit, il y a place pour une structure d'élaboration de la politique gouvernementale en matière de développement durable (CNDD), et un laboratoire d'idées, critique et indépendant (CFDD). Mais certaines attitudes officielles permettent de douter de l'intérêt du gouvernement pour notre Commission ; malgré les assurances orales, le mandat du président n'a toujours pas été renouvelé près d'un an après son expiration et aucune concertation n'a été engagée pour recomposer la CFDD, dont les membres cessent leur mandat dès ce mois de mai 2003. Le gouvernement est en droit d'adopter une tactique honteuse pour faire disparaître une commission gênante, sans jamais avoir déclaré qu'elle le gênait. En fait, un communiqué ministériel vient d'annoncer, dix jours après ma démission, que la CFDD n'existera plus. Il ne s'agit pas de regretter la disparition d'un groupe constitué, ou de telle ou telle personne, de la scène officielle du développement durable. Ce qui est grave, c'est qu'ainsi disparaît une structure qui proposait un regard inhabituel et non conformiste sur des sujets variés et importants, et qui proposait aussi le recours à des formes de démocratie authentique ⁽³⁾ que le gouvernement prétend souhaiter mais dont il semble se méfier. ■

(1) "Les OGM, un vandalisme libéral", *Libération*, 7 décembre 2001.

(2) "Citizen loft : l'humanité existe", *Libération*, 29 mars 2002.

(3) "Conférences de citoyens : les vertus du débat public", *Transversales Science Culture*, 2ème trimestre 2002.

BREVES

Nous retiendrons...

LA LOGIQUE SNCF
IMPERMEABLE A LA
RADIOACTIVITE

Le Réseau Sortir Du Nucléaire (SDN) a marqué un double point vis-à-vis d'EDF et de la SNCF. A plusieurs endroits en France, le Réseau ou les associations ont montré, expériences à l'appui, que les transports de châteaux* de déchets radioactifs, tant par voie ferrée que par camions spéciaux, étaient furieusement dépourvus de protection, et donc à la merci d'actes terroristes. Dernier épisode : des photos de ces wagons, en provenance du Blayais, en attente de formation d'un "train complet" vers le Nord. Etre obligé, pour aller dans le Cotentin, de traverser deux fois la Garonne sur la fragile et unique passerelle ferroviaire St-Jean, et de stationner, pendant des jours et sans aucune surveillance, tant à St-Yzan-de-Soudiac qu'en gare de Bordeaux, en pleine période Vigipirate, et sous la menace de Ben Laden, ce n'est pas très logique et ça fait mal ! La CLI du Blayais s'était déjà saisie de cette question et avait interpellé la Direction Aquitaine des Installations Nucléaires (DIN). Cette fois-ci, le président de la CLI, dans une lettre vigoureuse, en appelle aux responsables de l'Etat. Une telle gestion de ces transports spéciaux est en effet totalement inacceptable.

* Châteaux : il s'agit de conteneurs spéciaux isolant les déchets radioactifs de l'extérieur et limitant les rayonnements dangereux.

Photo : Stéphane L'HOMME



Wagon de combustibles radioactifs à Bordeaux-Saint-Jean... ou comment tenter les terroristes !

Les déchets en Gironde
Mars 2003

Depuis le mois de mars 2003, le département de la Gironde est enfin doté d'une organisation spécifique, le "Conseil Départemental des Déchets" (CDD). Présidé par un Conseiller général, il est constitué d'élus, des syndicats intercommunaux, des services de l'Etat (Préfecture, DDASS, DRIRE...), de l'ADEME, de professionnels et d'associations, parmi lesquelles la SEPANSO, le "Collectif déchets girondin" et Aquitaine Alternatives. Le CDD sera, avec le Comité Départemental de l'Environnement - plus généraliste - l'organisme chargé d'études et de propositions auprès du Conseil général. Son premier travail a été de donner son avis sur le Plan Départemental de traitement des Déchets Ménagers (PDDM) en attente d'une ratification préfectorale qui tarde à se décider... Fallait-il le refaire une nouvelle fois ou bien adopter le projet en l'état ? A notre demande, et avec l'accord de la majorité, le projet actuel est adopté sous certaines réserves (amélioration de la prévention et des

modes de transport, promotion du compostage individuel, remplacement du terme "incinération" pour le projet du SYTOMOG par "valorisation énergétique" qui évoque d'autres techniques moins polluantes) et à condition de le considérer tout de suite comme "en révision" ! Nous avons pu constater une fois de plus au cours de plusieurs réunions de cette instance l'évolution des mentalités vers les idées que nous défendons depuis si longtemps, notamment en défaveur de l'incinération.

✓ Représentant SEPANSO : Serge Bardet
Représentant Collectif déchets : Alain Blanc

Les moules interdites
Mai 2003

La présence d'une espèce de phytoplancton toxique (*Dinophysis*) a rendu les moules du Bassin d'Arcachon impropres à la consommation (mais pas les autres coquillages). C'est la deuxième fois depuis 1995 que cette algue sévit sur le Bassin. La dernière date de décembre dernier.

Mercredi sans chasse
Mai 2003

En l'absence de la Ministre de l'Ecologie, souffrante, et par 74 voix pour et 4 contre, les députés ont supprimé en première lecture l'obligation du jour sans chasse, comme l'avait imposé la loi Voynet en juillet 2000. Feu le mercredi sans chasse de François Patriat. Remplacé par quoi ?

Une association est née
Mai 2003

L'association "Platanes 113", à Barsac, s'est constituée pour éviter l'a-

battage inconsideré d'arbres le long de la RN 113 et inciter la DDE à ne plus couper d'arbres sains isolés et à replanter ce qu'elle détruit. Lettre à la DDE et bulletin d'adhésion disponibles à la SEPANSO ou sur le site de l'association : platanes113.free.fr.

L'énergie et la région

Juin 2003

Comme nous l'avions signalé en son temps, le Conseil régional avait réuni Aquitainergie et l'AREDRA (ses deux associations spécialisées respectivement dans l'énergie et les déchets) en une seule, le "Réseau IDEA" (Information sur le Développement Environnemental en Aquitaine). Ce dernier vient d'être chargé par ses principaux "actionnaires", le Conseil régional et l'ADEME, de créer (c'est-à-dire de devenir) l'Observatoire aquitain de l'énergie. Une étude préalable a été menée par un bureau d'études (parisien...) pour la mise en place de cette instance avec en première phase de travail le bilan énergétique et le bilan des émissions de gaz à effet de serre dans notre région (EDF participe, probablement fort intéressée par le sujet). Renseignements sur le site Internet du Réseau [www.idea-reseau.org]... ou à la SEPANSO.

✓ Représentant SEPANSO : Serge Bardet

Forêt de Rauzan

Juin 2003

Cette forêt s'est trouvée réduite et minée jusqu'à sa superficie actuelle de 400 hectares environ. Elle a, de plus, été atteinte par la tempête de 1999 sans qu'il y ait eu de replantations compensatoires jusqu'à présent. C'est une forêt de feuillus sur coteaux, entretenant un microclimat favorable aux vignes alentours. La société Imeris, qui fabrique la brique "Monomur", excellent matériau de construction ne nécessitant pas de doublage isolant, bénéficie à ce titre de la Haute Qualité Environnementale (HQE). Or, cette société voudrait implanter une carrière d'argile sur environ

30 hectares dans la forêt de Rauzan. Cette forêt a été justement enlevée du classement AOC du POS pour la préserver, mais sans aucune protection. Le projet d'Imeris apparaît donc en contradiction avec sa démarche HQE. Habitants et élus se sont donc mobilisés et ont alerté les politiques. A l'heure actuelle, le Préfet devrait reconvoquer les parties intéressées : collectivités locales, société, associations (dont la SEPANSO), avant de statuer de nouveau avec la commission des carrières, celle du mois de juin ayant demandé le report d'Imeris. Dans cette affaire, il faut remarquer qu'il n'y a aucune retombée économique sur la commune concernée, avec de plus menaces sur le tourisme, vu que l'exploitation doit se faire "hors d'eau", donc en été. Imeris, de plus, n'a pas joué la transparence devant la commission et a caché certains résultats des forages, sous couvert du secret de fabrication. Il y avait pourtant dans son projet des éléments positifs sur le plan écologique : respect d'une couche d'argile d'environ 6 à 8 mètres au fond de la carrière et réhabilitation au bout de 30 ans avec création d'une réserve naturelle volontaire.

La PAC nouvelle...

Juin 2003

"La réforme de la politique agricole commune a été adoptée, hier, par les quinze, à Luxembourg. Elle tend à suivre le courant libéral européen en soumettant l'agriculture aux lois du marché. Satisfaction du gouvernement, tollé des syndicats. Les Verts y voient des avancées, entre autres l'écoconditionnalité des aides ou le soutien renforcé au développement rural... Le directeur général de l'OMC aussi. Quand à Franz Fischler, le commissaire européen à l'agriculture, il pense que cette réforme vise à réorienter une agriculture jugée trop productiviste vers une production plus soucieuse d'environnement et de qualité." (journal Sud-Ouest du 27 juin 2003) A juger sur le terrain... Un dossier de SON sur l'agriculture fera le point sur ce sujet début 2004. ■

BREVES

LE RETOUR DU VISON

Espèce emblématique s'il en est, le Vison d'Europe, qui figure parmi les deux espèces de mammifères les plus menacées du continent européen, vient de voir sa présence mise en évidence sur trois rivières du Lot-et-Garonne grâce au suivi de l'équipe de la Réserve naturelle de l'étang de la Mazière.

Voici peu, un Conseiller général du Marmandais voulant verser dans l'humour facile n'avait pas craint d'imputer aux "écologues" des visions en guise de... vison ! Le tout devant un aréopage de 200 personnes conviées à une réunion d'information sur Natura 2000. Jeu de nain, jeu de vilain dit le proverbe car, bien sûr, la réponse ne s'est pas faite attendre. Une réponse en forme de (re)découverte dans ce département dit du bien-vivre : trois visons d'Europe se voyaient capturés coup sur coup sur l'Osse, le Dropt et la Dourdenne ! Une... vision en 3D en somme dûment estampillée et "sobrement" (pas tout à fait pour être honnête) enregistrée. *Mustela lutreola* existait donc encore dans ce petit bout de France d'où quelques esprits chagrins avaient voulu le chasser. Du virtuel au réel, il n'y avait donc qu'un pas, un pas de milliers de nuits-pièges, de dizaines de milliers de kilomètres parcourus par Laurent Joubert et son équipe, un pas fait de cruelles désillusions, de moments d'intense découragement mais aussi de grand bonheur.

Le vison d'Europe est un animal à nul autre pareil, véhiculant une symbolique très forte, celle d'un monument vivant, de ce patrimoine ignoré, délaissé, galvaudé, bradé à des intérêts à court terme indéniablement plus attractifs. Ce monument, il faut que nous puissions le préserver, tous ensemble, pour que dans 10 ans, dans 20 ans, dans 50 ans, nos enfants puissent, eux aussi, ressentir le délicieux frisson d'une... vision extraordinaire au sens étymologique du terme.

Aidez-nous à combattre le poison

Appel à dons



Le Vison d'Europe

Comme d'autres carnivores moins emblématiques, le Vison d'Europe, figurant à l'annexe IV de la Directive Habitats, est lui aussi victime d'intoxications consécutives aux campagnes d'empoisonnement dirigées contre le ragondin.

Une récente étude du GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement) fait état de 13 % de mustélidés semi-aquatiques présentant des résidus de bromadiolone ou chlorophacinone (anti-coagulants utilisés contre le ragondin ou le rat musqué).

Lutter contre le poison, c'est aussi participer à la sauvegarde de cette espèce très menacée dont les zones humides d'Aquitaine constituent l'un des derniers refuges.

En mars dernier, faisant droit à une requête de la SEPANSO, le juge des référés du Tribunal Administratif de Bordeaux annulait le refus implicite du Préfet de la Gironde de modifier son arrêté fixant les conditions de la lutte obligatoire contre le ragondin, en ce qu'il autorisait le recours à l'empoisonnement. Respectant scrupuleusement le jugement, le Préfet de la Gironde avait alors, dans les 48 heures, pris un nouvel arrêté ne faisant plus référence au poison.

Nous aurions pu penser que l'affaire était close pour la Gironde et que c'en était fini des radeaux de carottes toxiques et du cortège d'espèces non ciblées victimes d'un poison théoriquement destiné au ragondin.

C'était hélas sans compter sur l'entêtement de certains fonctionnaires du Ministère de l'agriculture qui n'entendaient pas se laisser déposséder d'un moyen de lutte si rentable

pour les laboratoires chimiques, à défaut d'être efficace et sans danger...

C'est ainsi que le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR) a déposé auprès du Conseil d'Etat un pourvoi contre ce jugement et que, comble de l'injustice, si le ministère peut se dispenser d'avocat pour son pourvoi, la SEPANSO n'en a pas le droit et est obligée de prendre un avocat au Conseil d'Etat pour pouvoir se défendre.

Etant donné les enjeux qui dépassent largement la Gironde, notre association a choisi de ne pas baisser les bras et de faire défendre son point de vue devant la haute juridiction. C'est pourquoi, pour faire face à cette dépense imprévue, elle lance aujourd'hui un appel à soutien auprès de tous les adversaires du poison quels qu'ils soient.

SI VOUS VOUS SENTEZ CONCERNÉ PAR L'EMPOISONNEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE

SI VOUS NE VOULEZ PLUS VOIR DE RADEAUX D'APPÂTS EMPOISONNÉS SUR LES COURS D'EAU ET FOSSÉS

SI VOUS PENSEZ QUE LE POISON EST LA PIRE DE TOUTES LES SOLUTIONS

Soutenez la SEPANSO dans la lutte qu'elle a engagée contre les empoisonnements en faisant un don. Un bon de déduction fiscale vous sera adressé en retour.

NOM PRÉNOM

ADRESSE

☐ Je fais un don de à la SEPANSO pour soutenir son action juridique contre les empoisonnements de la faune sauvage.

DATE

SIGNATURE

Pierre DELACROIX,
Président d'Honneur de
la Fédération SEPANSO

Transports : sortir du cercle vicieux

Aujourd'hui, devant le déferlement à la hausse des poids-lourds et des véhicules légers, mais aussi - malgré le coup de frein amorcé par les attentats de 2001 - celui du transport aérien, une réflexion critique doit impérativement être ouverte sur les transports.

C'est particulièrement vrai s'agissant de la région bordelaise, ainsi qu'on le verra dans la présentation dans ce numéro de SON de l'analyse associative du projet de Grand Contournement de Bordeaux.

D'abord en raison des **nuisances** engendrées par ce phénomène : pollutions en tous genres, aussi bien au sol qu'en haute atmosphère et leur répercussion sur l'effet de serre - l'impact des transports anéantit, et au delà, tous les efforts consentis dans les autres domaines d'utilisation de l'énergie ; effets sur la santé des populations, sans oublier le considérable impact du bruit ; augmentation de la dépendance énergétique ; emprises au sol d'infrastructures toujours plus envahissantes ; extension spatiale des villes, elle-même génératrice de besoins croissants en transports, etc. Ensuite, à cause de la synergie entre ce potentiel de croissance des transports et l'existence, d'un bout à l'autre de l'Europe, et même de la planète, de **différentiels sociaux** sur lesquels non seulement nos économies, c'est-à-dire nos économistes, et nos hommes politiques, ferment volontiers les yeux, mais sur l'exploitation desquels de nombreuses entreprises fondent cyniquement leur prospérité. C'est la raison d'être, en matière maritime, des *pavillons de complaisance* qui traînent dans leur sillage l'*Erika* et le *Prestige*, au grand dam des populations côtières et des écosystèmes

marins, et pour le plus grand profit d'armateurs grecs, russes ou français, dont les bénéfices sont bien les seuls à augmenter de 70 % d'une année sur l'autre, en ces temps de crise économique.

C'est l'explication aussi de l'acharnement de certains pays de l'Union Européenne à refuser l'application de la majorité qualifiée dans la politique européenne en matière de lois sociales, qui supprimerait à terme l'exploitation éhontée par leurs entreprises de ces mêmes *différentiels sociaux*. Cette politique du pire, inaugurée par la répugnante Madame Thatcher, est en voie de faire avorter une Europe véritablement unie et construite dans une perspective sociale réellement progressiste, telle qu'affirmé dans ses principes fondateurs.

Comment ne pas voir aussi dans ce système l'encouragement à des **spécialisations régionales excessives**, en particulier en agriculture, qui vont jusqu'à l'absurde. Faire pousser des pommes de terre en Autriche, pour les transporter en Italie à la seule fin de les y éplucher, pour les faire frire ensuite dans le Nord, faire franchir à des tomates des milliers de kilomètres alors qu'elles peuvent pousser aux deux extrémités de l'Europe, n'est pas seulement absurde. C'est surtout un encouragement indirect à la concentration extrême des entreprises agricoles exploitant une main d'œuvre immigrée à bas prix

(voir l'Andalousie !), faisant fi de toute contrainte environnementale, et entraînant la ruine de l'exploitation familiale que prétend pourtant défendre l'Union Européenne. C'est ce mouvement - qui a secoué l'Europe occidentale et entraîné un formidable exode rural pendant trente années - que va réamorcer l'élargissement de l'Union. Avec son corollaire, l'explosion urbaine, mais à un moment où la modernisation de l'industrie et des services y limite partout et drastiquement l'emploi, et s'accompagne même - toujours en raison du coût très faible des transports - d'une **délocalisation** de ces emplois. Quelle logique autre que celle de la recherche frénétique du profit, en effet, pour justifier que la comptabilité d'Air France se fasse en Inde, ou l'impression des livres français au Maroc ?

Sortir de ce cercle vicieux contemporain exige que soit réellement intégré au prix actuel des transports le coût de ses impacts environnementaux et sociaux. Cet assainissement devra certes être progressif, tant il entraînera de mutations dans nos économies et nos sociétés. Mais il est indispensable, sauf à aller dans le mur - et il n'est pas nécessaire d'être polytechnicien pour le percevoir.

A ceux qui se cherchent un programme politique, imposons cette démarche. Elle est, à coup sûr, porteuse de nouvelles perspectives. ■

Collectif associatif composé
notamment de : Médoc'xygène,
Aquitaine Alternatives,
Consommation, Logement,
Cadre de Vie (CLCV),
la Fédération SEPANSO, etc.

Le 5 mai 2003

Grand Contour

Observations préalables des associations sur le Grand Contournement de Bordeaux

REMARQUES GÉNÉRALES

Le projet de Grand Contournement de Bordeaux (GCB) ne date pas des années 2000. Il a fait l'objet dans les décennies passées de plusieurs versions, qui ont toutes en commun la perspective d'un franchissement de l'estuaire girondin en aval de Bordeaux.

Une de ses variantes les plus connues a été celle dite de "la route des estuaires" qui dans l'esprit de ses promoteurs, et à partir d'un franchissement très en aval entre Royan et Soulac - un peu à l'image du franchissement américain de la baie de la Chesapeake - aurait ouvert la presqu'île du Médoc aux flux touristiques en provenance de la Charente Maritime.

La montée en puissance du trafic routier entre Europe du Nord et péninsule ibérique, en raison de l'essor du commerce et de la pratique des dessertes à flux tendus, a sensiblement modifié les données. Le flux Nord-Sud considérable de Poids Lourds se heurte aujourd'hui au goulot d'étranglement que constitue le passage obligé par Bordeaux. Le doublement du Pont d'Aquitaine par le Pont d'Arcins (Pont Mitterrand), et le renforcement des rocade Ouest et Est de l'agglomération, ont vite été victimes de la rapide croissance des trafics. Le Pont Mitterrand par exemple, dont il avait été dit à sa construction qu'il répondrait à la demande "pour vingt ans", frôle parfois la saturation. Et la congestion des rocades bordelaises à certaines heures est une réalité quotidienne.

La réponse exprimée par le projet de Grand Contournement de Bordeaux (GCB) est celle, classique, de l'*extrapolation* des tendances de croissance. Elle suppose le développement à l'Ouest ou à l'Est de l'agglomération d'une "super-rocade" censée permettre au trafic de transit de contourner le goulot d'étranglement de Bordeaux en le séparant du trafic local. Cette volonté de soulager au plus vite la congestion de l'agglomération explique en grande partie l'accueil favorable fait au projet par les élus locaux de tous bords, qui trouvent dans cette solution - et en particulier dans sa variante Ouest - une réponse aux préoccupations immédiates et de leurs électeurs, et de leurs interlocuteurs économiques.

Cette proposition, bien conforme à la logique suivie jusqu'à nos jours par les services de l'Équipement, ne nous paraît cependant plus acceptable.

En effet :

Elle s'inscrit à contre-courant de toutes les observations récentes faites par les responsables politiques, français et européens, sur les impasses de la politique des transports et sur ses impacts tant sociaux qu'économiques et environnementaux.

Elle a fait la preuve, non seulement de son inefficacité, mais du caractère nocif des solutions prétendument apportées. Tout le monde voit bien aujourd'hui que l'offre en matière de transport crée la demande plus que l'inverse, et que la multiplication de ces systèmes fonctionne comme un véritable "aspirateur à Poids Lourds" au lieu de résoudre les problèmes.

Elle fait l'impasse totale sur des alternatives possibles, du fait de son origine exclusivement technique (recours à la seule extrapolation des tendances), en ne procédant d'aucune réflexion sur la politique générale des transports.

Elle fait naître enfin des préoccupations considérables en matière écologique et environnementale.

Faut-il rajouter que cette question a certes suscité de multiples projets et études, financés pour l'essentiel par le contribuable girondin ou bordelais durant la décennie 90, et rappelés par le dossier de présentation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Mais si à ces occasions furent consultées toutes les autorités "officielles", c'est-à-dire politiques et économiques (Conseil Général, Conseil Régional, Chambres consulaires et organismes professionnels...), on ne peut que constater **l'absence totale de consultation des citoyens-habitants et du monde associatif**. Il est par conséquent surprenant que les autorités s'étonnent "*qu'aucune déclaration émanant du secteur associatif n'ait été recensée à ce jour*", car seul le contraire serait étonnant ! Ce n'est pourtant pas faute que les associations, à travers leur action quotidienne et locale, et celle de leurs grandes fédérations nationales, comme la **FNAUT** ou **France Nature Environnement**, développent une critique approfondie et constructive de la politique des transports, réclamant inlassablement que l'on change de méthodes à la lumière des échecs actuels.

Les associations signataires de la

nement de Bordeaux

présente note de positionnement se félicitent donc de l'initiative de Monsieur le Ministre de l'Équipement et des Transports saisissant la Commission Nationale du Débat Public sur l'opportunité d'un Débat sur le GCB, et de la décision de celle-ci d'organiser un tel Débat, considérant que l'occasion leur est ainsi offerte d'exprimer remarques et propositions sur ce sujet.

Dans un premier temps cependant, elles considèrent - reprenant ainsi à leur compte l'ordre des questions soulevées par le courrier du Ministre de l'Équipement et des Transports à la CNDP - que la priorité du Débat doit être accordée au problème de **l'opportunité de ce projet**.

En effet, tous les indicateurs actuels soulignent que la croissance indéfinie du Transport, et tout particulièrement ici, du transport routier, est dommageable et même, à terme, impossible. *Dommageable*, par les nuisances graves qu'elle implique : bruit, pollutions, risques, et surtout, consommation d'énergie avec son corollaire : l'aggravation de l'effet de serre et son impact sur le Changement Climatique. La consommation énergétique est en elle-même enfin un facteur négatif de l'économie, puisqu'il s'agit ici pour l'essentiel d'hydrocarbures importés. *Impossible*, puisque les limites de ces ressources fossiles sont désormais visibles, et se chiffrent en décennies, c'est-à-dire d'un ordre de grandeur du temps qui est celui de la construction des grandes infrastructures de communication, quelles que soient les solutions choisies.

Tous ces facteurs soulignent donc selon nous que la résignation devant la croissance du transport routier n'est plus acceptable, car elle est en contradiction profonde avec l'engagement fort, souligné tant par le Président de la

République lui-même à Johannesburg, que par le gouvernement dans le Plan Climat 2003 auquel il met actuellement la dernière main, de faire prévaloir en France un Développement Durable, en raison des risques croissants d'impacts écologiques négatifs lourds.

Le changement climatique en est un. Les scientifiques ont montré que la croissance impressionnante des trafics routiers, par les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) qu'ils génèrent, participe activement à un changement climatique dont la réalité est aujourd'hui reconnue. Les autorités de l'Union Européenne, de même que le Président de la République lui-même, ont insisté pour que soient prises en compte ces menaces environnementales. Il est inapproprié de tenir comme acceptable aujourd'hui la continuation de telles tendances des flux de transports, et donc impératif de chercher des solutions pour maîtriser la croissance actuelle du trafic routier, au lieu de l'accompagner passivement.

DES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL EN FORME DE RENONCEMENT À L'ACTION POLITIQUE

Les services de l'Équipement, comme dans bien d'autres domaines, ont l'habitude de travailler les prévisionnels en extrapolant les tendances de l'existant. C'est sur ce type de bases qu'ont été construits, en 1996, tous les Schémas de Service Collectifs mis en discussion - dont celui des Transports, et la révision du Schéma National des Routes, dont s'inspire le projet du GCB. Alors que la note d'accompagnement du dossier de la CNDP évoque l'absence de déclaration des associations sur le GCB, nous

nous permettons donc de rappeler que lors des consultations sur les Schémas de services collectifs auxquelles nous avons participé à l'époque, les associations - y compris au niveau national la Fédération France Nature Environnement et la FNAUT - ont critiqué de façon vigoureuse cette pratique, qui revient à renoncer d'entrée de jeu à toute recherche de maîtrise des flux.

On ne peut cependant guère reprocher ce type de méthode aux services de l'État, tant ***l'absence d'une telle volonté politique*** a été, jusqu'à présent, la règle en la matière.

Mais ne faut-il pas rappeler que c'est tout de même avec ces mêmes méthodes d'extrapolation qu'EDF a construit en 20 ans dix centrales nucléaires *de trop*, qui fonctionnent aujourd'hui pour la seule exportation...

UNE ABSENCE TOTALE D'EXAMEN DE SOLUTIONS ALTERNATIVES

La seule solution alternative mentionnée dans le dossier est "*le GCB... soit Ouest, soit Est*" !

Comme prévisible, ainsi qu'exprimé au paragraphe précédent, l'idée "***d'assécher***" le plus fortement possible le flux de Poids Lourds circulant entre l'Europe du Nord et la péninsule ibérique (supposé ici être résolu par le GCB) n'a pas été considérée comme une hypothèse de travail par les responsables de la politique des transports.

Ce constat ne manque pas de sel, quand on sait que les mêmes responsables se lamentent de ce que SNCF et RFF tardent à concrétiser la réalisation du TGV Sud Atlantique et la liquidation du "bouchon ferroviaire" de Bordeaux (convergence/rétrécisse-

ment des voies au Nord de l'agglomération + problème du franchissement de la Garonne) et rechignent devant l'effort financier global qui est demandé sur ce dossier, alors même que les solutions de ces deux problèmes sont à l'évidence liées. En effet :

La liquidation accélérée du goulot d'étranglement ferroviaire de Bordeaux (aménagement des accès Nord + doublement de la passerelle Eiffel) et l'achèvement de la LGV Tours-Bordeaux, **en libérant les voies anciennes pour le fret ferroviaire**, soulageront pourtant le trafic routier, si elles sont accompagnées de mesures incitatives au feroutage et de mesures dissuasives pour les Poids Lourds. Mesures bien connues, que commencent à appliquer nos voisins (péages PL...) et que vient de réaffirmer la **récente étude prospective de la DATAR**, remise le 24 avril au Premier Ministre par Messieurs Delevoye, Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, et Jacquet, Délégué DATAR.

De même, on semble tout ignorer à Bordeaux du rapport de Henri de Richemont sur le **développement du cabotage comme alternative au "tout routier"** - dont le Port Autonome de Bordeaux (PAB) ne peut pas ne pas avoir entendu parler, puisqu'il y est partie prenante... Le dit rapport, remis au Premier Ministre le 27 mars 2003, ouvre pourtant la voie à une alternative très attendue - et qui pourrait être mise en œuvre rapidement ! - à l'engorgement de la façade autoroutière atlantique.

Il apparaît aux associations qu'il est indispensable que de telles alternatives soient prises en considération, en particulier parce que tant les délais nécessaires à la mise en œuvre de ces alternatives que leurs coûts respectifs apparaissent du même ordre de grandeur que ceux du projet actuel. Il n'échappe à personne que de tels choix relèvent de l'arbitrage politique, ce qui n'enlève rien à l'ardente obligation de les prendre en considération, bien au contraire.

La situation créée dans l'Ouest et

dans la région de Bordeaux ne fait d'ailleurs que souligner **l'urgence d'un traitement politique plus global de ces problèmes**. Il est bien connu aujourd'hui que les écarts de conditions fiscales, commerciales et sociales de l'Union Européenne (et au delà) ont favorisé l'exploitation des différentiels régionaux en tous domaines, de l'agriculture aux services, lesquels nourrissent à leur tour cette croissance démesurée des trafics. Il devient donc d'autant plus nécessaire de programmer la suppression des détaxes fiscales de l'énergie, d'obliger les transports à l'internalisation des coûts environnementaux, et de peser sur les distorsions sociales, pour mettre fin à des processus qui stimulent jusqu'à l'absurde la multiplication des transports et la pratique des flux tendus.

DES CHOIX D'INVESTISSEMENTS TRÈS DISCUTABLES

A ce constat de carence, il faut ajouter l'absence totale de chiffrage de l'opération.

Absence paradoxale : au moment où toutes les grandes infrastructures nationales sont passées au peigne fin par l'audit du Ministère des Transports, et où les déficits budgétaires qui explosent provoquent la critique de la France par les autorités européennes, tout se présente comme si cette question était sans importance !

Or il faut bien faire le compte de ce que représenterait pour l'Aquitaine la réalisation d'un pareil projet. Un calcul approché montre cependant l'ampleur du budget prévisible :

Pour la variante (qui a la faveur des élus) du GCB Ouest, en suivant la variante proposée par la DRE par Ambès, on peut estimer à 120 km le kilométrage d'autoroute représenté par le contournement. Plus les échangeurs et les raccordements aux autoroutes A63 et A62. Plus le pont suspendu sur Ga-

ronne (indispensable pour ne pas gêner le trafic du Port de Bordeaux), et celui de la Dordogne.

Soit approximativement 800 M.Euros (en considérant le coût du km d'autoroute en campagne ouverte) + 300 M.Euros (en prenant pour référence les coûts Pont de Normandie/Pt de St Nazaire) + 120 M.Euros (en prenant pour référence le coût du Pont de St André de Cubzac), soit au total un peu plus de 1,2 Milliard d'Euros*. Encore ces chiffres sont-ils vraisemblablement très optimistes, puisque déjà relativement anciens. Sans compter les dérives possibles, qui ne sont pas soulignées par les associations seules, mais aussi par le récent **rapport d'audit du Ministère des Transports sur les infrastructures de transports**, qui note à propos du Contournement de Bordeaux :

"Cela (sa réalisation) suppose (...) que des emprises puissent être assez rapidement définies, et que le coût prévisionnel soit maintenu dans des limites telles que, compte tenu du trafic prévisible, la contribution publique puisse rester à un niveau acceptable (...). Cela suppose toutefois une vigilance particulière sur les coûts à Bordeaux où pourraient s'avérer nécessaires des ouvrages de franchissement de la Gironde et de la Dordogne très exceptionnels (...)."

Faut-il rajouter que le "trafic prévisible" dont il est question dans l'audit reste largement hypothétique. En effet, soit ce Contournement est concédé, et donc payant, et la tentation sera grande pour les Poids Lourds de continuer à utiliser la rocade actuelle gratuite, en profitant d'un allègement du trafic de cette dernière ; soit il n'est pas concédé (ce qui est difficile à concevoir dans l'ambiance actuelle) mais qui en assurerait le financement ? Quant à affirmer que dans le premier cas, les trafics de transit seraient **obligatoirement** orientés vers le GCB, des exemples sur d'autres trajets soulignent la difficulté à faire respecter concrètement ce type de mesures...

Devant l'ampleur de ces coûts, et si

l'on se reporte à ce que nous disions plus haut relatif à l'achèvement du TGV Sud Atlantique et à la mise en œuvre, urgente, du feroutage, on constate qu'en terme d'investissement, il serait infiniment plus intéressant **à terme** pour les finances tant nationales qu'aquitaines de "miser" ces sommes sur le rail et le cabotage plutôt que sur une infrastructure qui ne ferait que jouer le rôle qu'on connaît depuis longtemps à ce genre d'équipement : celui d'aspirateur à camions, "l'offre créant la demande", comme l'ont déjà souligné quelques élus aquitains. Avec, à terme, la nécessité de financer à nouveau de futurs super-contournements, avec de nouveaux appels au contribuable...

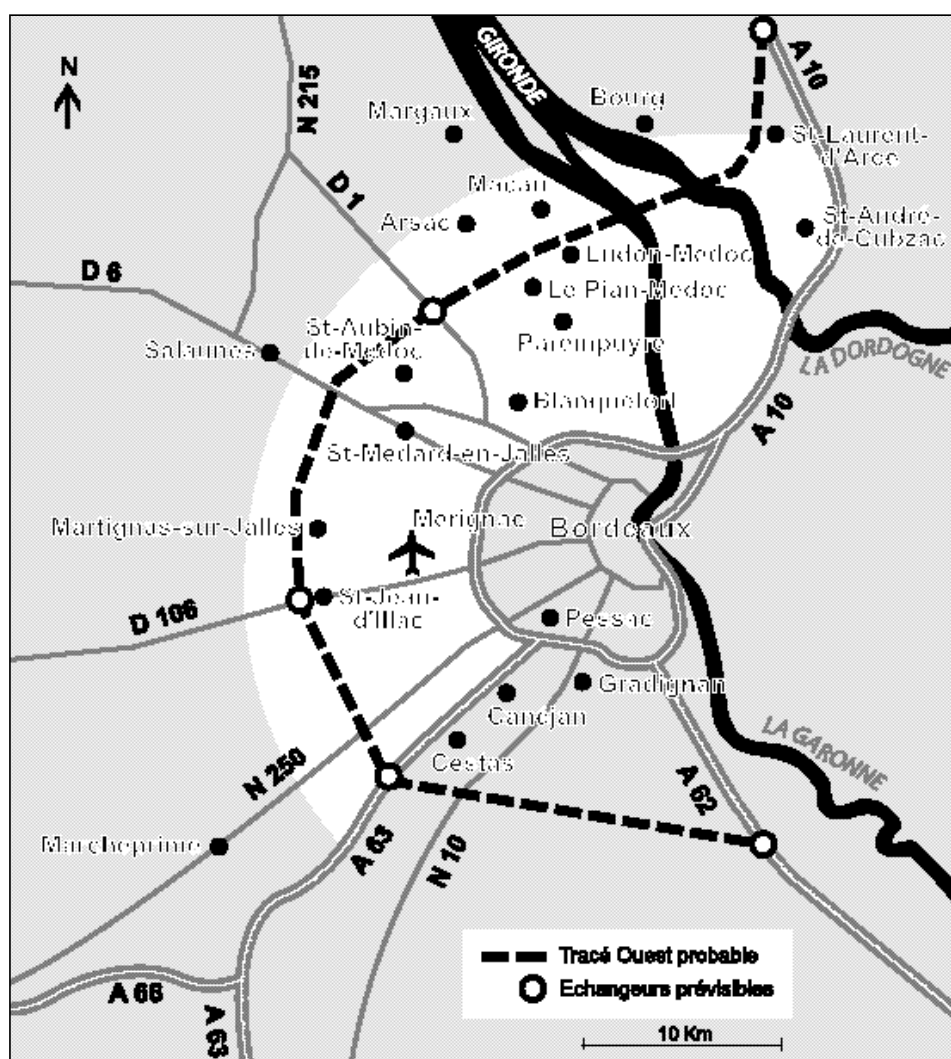
LA PERTE DE LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Le projet présenté en 2002 l'était comme dépourvu d'échangeurs sauf pour la presqu'île d'Ambès, la route du Verdon, et l'aéroport de Bx Mérignac.

Qui peut croire que les élus locaux n'exigeront pas des échangeurs pour leur commune, pour des motifs économiques d'abord ("nous payons, donc nous avons des droits"), sous la pression des électeurs ensuite ? C'est totalement illusoire !

Même si l'on s'en tenait à ces trois échangeurs, il est à craindre que les procédures existantes ne permettent pas la maîtrise de l'urbanisation et des zones d'activités le long des axes de sortie. On sait le résultat : n'est-ce pas le Directeur Départemental de l'Équipement lui-même qui, à l'occasion des journées du Développement Durable devant les assemblées régionales, avait parlé de l'urbanisme autour de Bordeaux comme "d'un véritable dégueulis urbain" ! C'est d'ailleurs en raison de ce danger, entre autres, que le SDAU renouvelé n'a pris en compte le projet de GCB que sous forme de pointillés...

PRÉVISION DE GRAND CONTOURNEMENT DE BORDEAUX



Carte : Karine EYSNER (d'après Sud-Ouest)

Ainsi, l'expansion - déjà considérable - de l'agglomération bordelaise vers l'Ouest reprendrait de plus belle, créant à terme une **véritable urbanisation linéaire Bordeaux-Bassin d'Arcachon**. Il y a fort à parier également sur une forte urbanisation de la côte atlantique médocaine alors accessible plus facilement.

Selon les associations, les responsables politiques aquitains - et plus précisément girondins - en favorisant ainsi une densification urbaine sur ces parties du littoral, **scieront la branche sur laquelle repose l'actuelle prospérité de cette Région : le tourisme de qualité**. Et ceci, à l'encontre du vœu de leurs concitoyens dont 70 %, dans un sondage récent, considéraient "l'environnement" aquitain comme un capi-

tal à préserver prioritairement.

Enfin, une telle urbanisation, et la multiplication des zones d'activités industrielles ou de service qui l'accompagneraient, créeraient de nouveaux problèmes de transports pour l'agglomération, alors même que de gros efforts sont entrepris - à grand prix - pour réduire ceux, considérables, qui existent aujourd'hui.

L'ABSENCE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

On peut noter enfin que le problème des impacts environnementaux est évacué par une simple remarque (et encore,

BREVES

TOURBIERE
DE PEDESTARRES

Au pied des Pyrénées, sur les contreforts ossalois, la tourbière de Pédestarrès renferme des pollens qui permettent de reconstituer 27.000 ans d'histoire climatique.

Le développement de mousses, les sphaignes, en zone très humide, a constitué un piège à pollens remarquable, renouvelé chaque année par le jeu de la croissance verticale de ces végétaux.

Ainsi, la stratification de pollens dans cette formation permet de reconstituer les peuplements végétaux anciens, mais aussi les cultures anciennes et, par là même, les variations climatiques passées.

Malheureusement, cette tourbière est exploitée pour produire la "terre de bruyère". Enfin, un arrêté préfectoral de 1997 prévoyait une cessation d'exploitation pour juillet 2002.

En 2002, l'exploitant a demandé un renouvellement d'autorisation d'extraction de la tourbe qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur et de la commission des carrières, malgré la mobilisation importante de nombreuses associations de protection de la nature et de scientifiques.

Enfin, aujourd'hui, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques vient de signer un arrêté n'autorisant pas la poursuite de l'exploitation de cette tourbière, récemment inscrite au réseau Natura 2000.

Néanmoins, au-delà des bonnes intentions affichées et au prétexte de remise en état du front de taille, cet arrêté autorise encore l'exploitant à extraire 1.000 m³ de tourbe...

La SEPANSO Béarn étudie la possibilité d'un recours contre la clause permettant cette exploitation déguisée.

dans une note annexe !) notant que "*la DIREN est très sensible aux risques induits autour de l'estuaire*". C'est le moins que l'on puisse en attendre !

Les associations considèrent que ce volet du projet n'a pas à être pris en considération prioritaire, à ce stade de la réflexion qui devrait porter essentiellement sur l'opportunité du projet en termes de politique des transports.

Elles expriment néanmoins leur préoccupation au niveau environnemental, pour les raisons principales suivantes :

Les impacts sur
les milieux naturels
affectés à l'itinéraire

En termes de milieux naturels, de fortes différences marquent les projets Est ou Ouest. L'est (Entre-Deux-Mers) étant un secteur à grande variabilité de terrain et à *haute valeur écologique et patrimoniale* - est-il besoin de rappeler ici que pour les mêmes raisons, la SNCF a dû renoncer à son projet de TGV dans le même secteur ? A l'Ouest (tracé qui a d'ailleurs la préférence affichée de la majorité des élus), la valeur patrimoniale des territoires est plus inégale, mais leur *valeur écologique* reste très élevée. Que l'on pense *aux zones humides et inondables* des abords de la Dordogne et de la Garonne. Au moment où l'on commence à mieux mesurer l'importance de sauvegarder ces zones pour une meilleure gestion des fleuves (zones d'expansion des crues, etc.), l'inscription de nouveaux ouvrages lourds ne manquerait pas de poser de graves problèmes environnementaux. Enfin, on doit rappeler les *effets de coupure des territoires* (chasse, faune, gestion agricole, etc.) propres à de telles infrastructures lourdes, en terme d'environnement.

Les impacts en terme de
protection des espèces

Il faut bien rappeler qu'une grande partie des espaces concernés se trouve être le biotope du *Vison d'Europe*, espèce protégée. Une telle situation pourrait alors conduire l'Union Européenne, fort attentive à ces données, à refuser de participer financièrement à une telle opération.

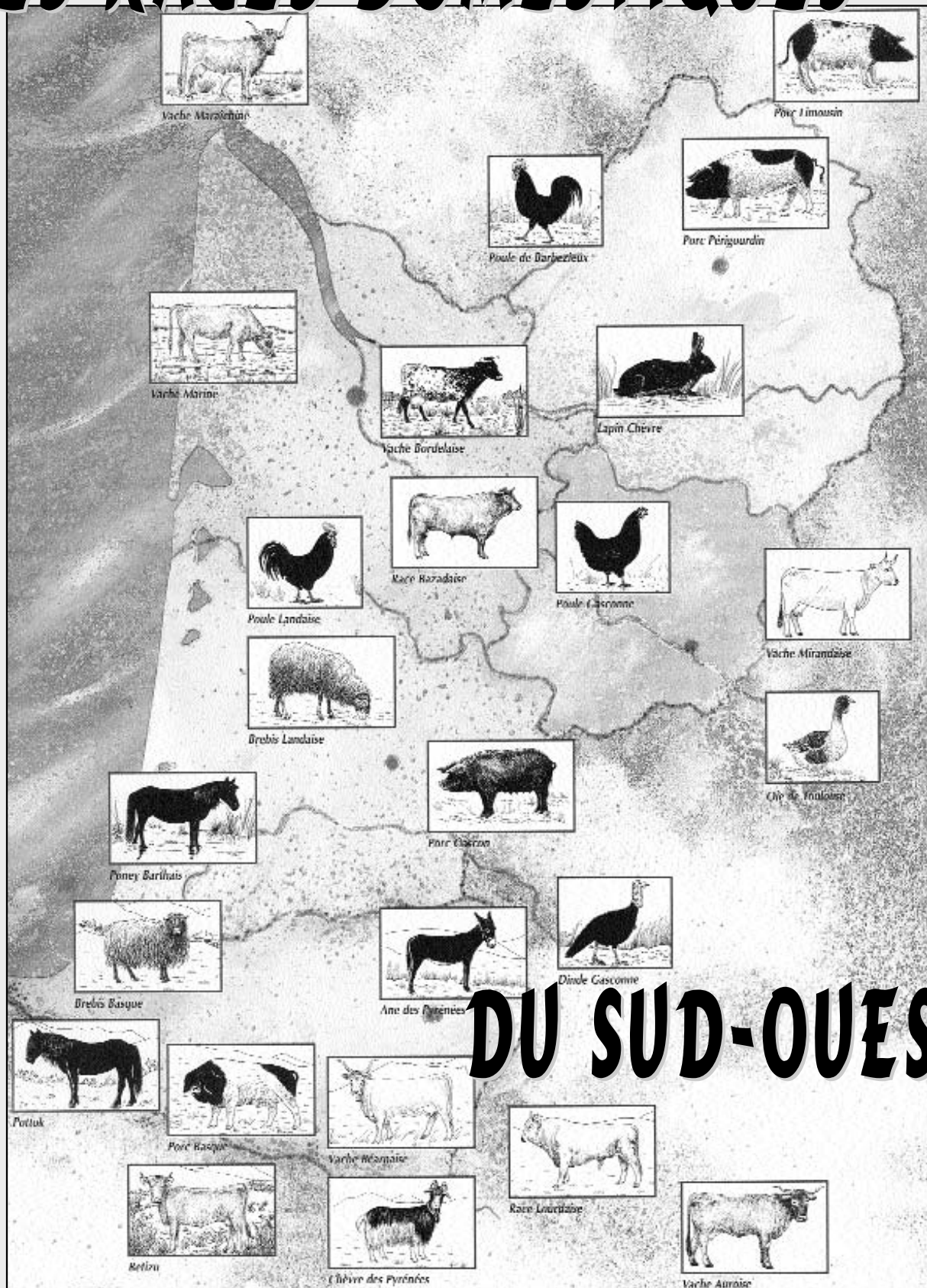
Granulats

Dernier point sensible, mais non le moindre : le Schéma Départemental des Carrières n'a nulle part prévu l'éventualité d'un tel projet. Or *la Gironde est déficitaire en granulats*. Où, dans ces conditions - et en dehors de l'hypothèse d'apports externes (dont le coût ne pourrait alors que grever lourdement le prix de ces infrastructures) - prendrait-on les granulats indispensables pour un chantier aussi gigantesque, sinon dans les zones humides déjà profondément affectées par ces activités, voire dans l'estuaire de la Gironde, où l'éventualité de leurs prélèvements fait actuellement l'objet de débats passionnés ? Il y a là une *impasse majeure*, dont l'importance ne saurait être sous-évaluée.

Pour toutes ces raisons, dont le bien fondé n'est plus nié aujourd'hui que par des responsables politiques dépourvus de recul ou raisonnant avec des références dépassées, les associations environnementalistes aquitaines sont opposées à la réalisation de ce projet d'un autre âge, pharaonique, anti-écologique, et économiquement mal fondé. ■

* Sources : analyse de la Cour des Comptes 1999 sur la politique autoroutière française et CCI Le Havre. Pour le parcours Ouest de Bordeaux, on a retenu le coût moyen présenté par la Cour des Comptes sur une autoroute en campagne ouverte.

LES RACES DOMESTIQUES



Dessins et conception carte : V. ROSSET

DU SUD-OUEST

Régis RIBEREAU GAYON,
Conservatoire des Races
d'Aquitaine

Un patrimoine menacé

*Un héritage d'une incroyable
richesse à préserver absolument*

L'évolution des races domestiques est intimement liée à celle de l'homme et des civilisations de la préhistoire à nos jours. Les animaux domestiques sont façonnés par l'histoire de l'homme et marqués par les contraintes du milieu naturel. C'est à ce titre qu'ils sont un patrimoine historique, biologique et culturel de l'humanité. La modernisation des systèmes de production, dans le cadre d'une économie de marché, a abouti à une spécialisation des races à vocation bouchère ou laitière qui s'impose désormais à un niveau mondial : aujourd'hui, quelques souches représentent à elles seules la très grande majorité du cheptel domestique mondial.

Les importants gains de productivité obtenus l'ont été au détriment des qualités de polyvalence et de rusticité qui caractérisaient autrefois les races locales. D'ores et déjà, la perte est considérable sur le plan patrimonial et plus encore en terme de ressources génétiques d'avenir, dans des domaines dont l'étendue n'est même pas soupçonnée aujourd'hui. La perspective d'une agriculture plus autonome et soucieuse de son impact sur l'environnement, alliée à une volonté d'occupation du territoire rural, donne une nouvelle légitimité aux races traditionnelles. Elles pourraient jouer un rôle important dans le maintien des identités régionales et le développement local à travers des productions originales.

La région Aquitaine, et le Sud-Ouest en général, forte de la diversité de ses paysages, milieux naturels et traditions culturelles, a conservé de nombreuses races locales qui constituent un patrimoine vivant unique et original. Certaines d'entre elles ont une vocation agricole évidente, en particulier dans les productions de qualité, d'autres participent directement à la gestion et l'entretien des milieux naturels grâce à leur grande rusticité. Ces usages n'ont que rarement une rentabilité économique suffisante pour concurrencer les productions de type industriel, si bien que, sur une quinzaine de races présentes en Aquitaine (bovins, ovins, équins, porcins, caprins, volailles) plusieurs sont menacées d'extinction à très court terme.

L'HISTOIRE DE LA VACHE BORDELAISE

Tout agriculteur de la région connaissait de réputation, jusqu'en 1970, la vache bordelaise. Et pourtant, à cette date, elle était déjà considérée comme éteinte. Remarquable par sa superbe robe mouchetée de blanc et de noir, grande laitière, elle représente le type même de la race régionale forgée par l'histoire et les traditions locales.

La race bordelaise est issue d'une souche indigène fort ancienne, citée en 1847 dans un mémoire d'agriculture, dans les marais de Bordeaux et du Médoc, sous le nom de *vache maraise*. La race apparaît ensuite sous l'appellation de vache de Cadaujac ou vache bordelaise (concours agricoles de Bordeaux, 1868). Elle est très appréciée des riches propriétaires de châteaux et des notables ruraux pour la superbe esthétique de sa robe originale et ses grandes qualités laitières. Le troupeau du château Giscours, en

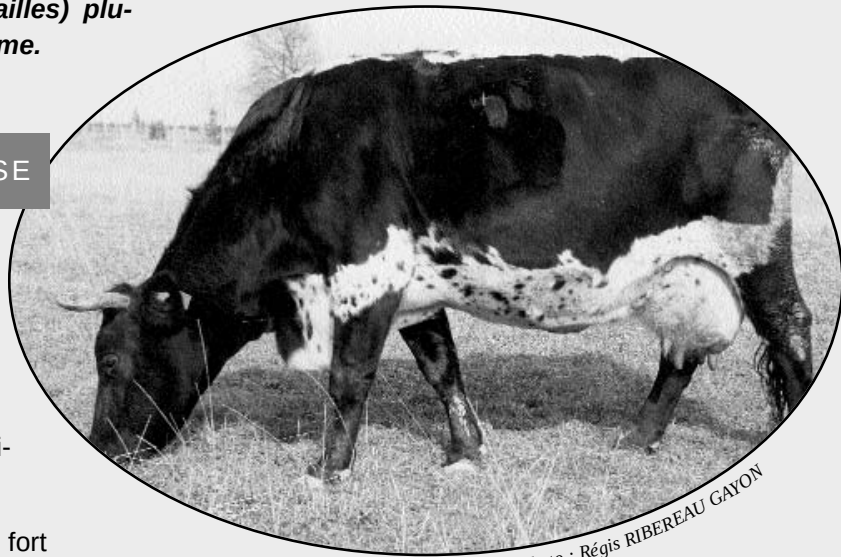


Photo : Régis RIBEREAU GAYON

Médoc, était une référence citée en exemple vers 1875. Les vaches les plus finement mouchetées étaient dénommées *pigailles* ; les autres *beyrettes*.

Alors que la population traditionnelle est élevée en ferme sans sélection, une petite partie évolue vers une race officielle sélectionnée à partir de 1898.

Les vaches *pigaillées* étaient appréciées dans les châteaux pour leur "noblesse" et leur "distinction naturelle" alors que les *beyrettes* n'avaient qu'un rôle utilitaire dans les fermes, tout juste bonnes à finir en "*vaches troupières*" pour alimenter les garnisons.

En 1936, un lot de grande qualité regroupant trois vaches et un taureau fut exposé au concours agricole de Paris. Ce fut à la fois l'apogée de la race bordelaise et le début de son déclin. Passant de 40.000 têtes à quelques centaines, les effectifs se sont effondrés vers 1950, précipités par la modernisation de l'agriculture après guerre. L'apparition de l'insémination artificielle signa l'extinction des derniers taureaux bordelais, remplacés par des semences congelées de reproducteurs de races synthétiques issues de la génétique moderne.

Un troupeau bordelais était encore signalé dans le Médoc vers 1965, puis la race fut considérée comme définitivement éteinte. Ne pouvant se résoudre à cette disparition inéluctable, le Conservatoire des Races d'Aquitaine engage, à partir de 1985, une vaste opération de la dernière chance : enquêtes tous azimuts auprès des éleveurs, maquignons, vétérinaires, inséminateurs, appels publics par voie de presse, collecte d'archives, de photographies anciennes, témoignages et cartes postales. Une masse considérable de documents inédits est analysée afin de retracer l'évolution de la race bovine bordelaise. En 1987, une vache de type beyrette est identifiée au sud de la Gironde dans un élevage ancien. Quelques mois plus tard, c'est en Dordogne, dans la vallée de l'Isle, qu'est découvert un groupe de quatre animaux descendant d'une lignée bordelaise, élevés en consanguinité depuis 1930. En 1991, nous avons la surprise inespérée de découvrir une première vache pigaillée au sud de la Dordogne, puis une deuxième en Gironde et une troisième. Au total une douzaine d'animaux sont découverts. Bien que croisés, ces géniteurs permettent d'entreprendre un programme de reconstitution de la race. Il existe maintenant une trentaine de vaches et plusieurs taureaux. Le Conservatoire recherche des éleveurs et propriétaires pour prendre en charge certains animaux et favoriser le développement de la race dans sa région d'origine.



"Rouille", l'une des vaches marines présentes à Cousseau

Photo : RN Cousseau

LES VACHES LANDAISES

Des troupeaux de vaches landaises vivaient, jusqu'au milieu du siècle dernier, à l'état sauvage sur la côte aquitaine, dans les dunes, forêts et marais. Dénommées vaches marines, elles étaient piégées ou chassées par les habitants des communes voisines, au même titre que les chevaux sauvages. Ces vaches sont à l'origine des courses landaises, initialement pratiquées comme des jeux dans les dunes de sable. Exterminées dès le XIX^{ème} siècle pour protéger les plantations de pins, les derniers troupeaux sauvages ont disparu entre 1930 et 1950, en particulier dans le Médoc, au nord du lac de Carcans.

Un petit troupeau domestiqué, vivant en forêt et maintenu en consanguinité depuis plusieurs décennies, a été découvert en 1987 entre Gironde et Landes. Dans un but de conservation, ces animaux ont été achetés par la SEPANSO et placés sur la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau qui représente le type même des milieux naturels de vie des vaches

landaises. Elles ont maintenant une double vocation patrimoniale et de gestion des milieux.

LA DISPARITION PROGRAMMÉE DE LA RACE BOVINE BLONDE DES PYRÉNÉES

Il était classique de dire que chaque vallée des Pyrénées possédait sa race de vache. En effet, les variétés bovines des Pyrénées se sont développées dans des zones reculées où les échanges sont difficiles : les vaches de type béarnais sont de bonnes laitières aux longues cornes en lyre et à la robe froment clair. Les vaches du Barétous et du Pays Basque sont plus trapues, de couleur plus rouge. Les vaches pyrénéennes sont de bonnes laitières utilisées pour la fabrication du fromage des Pyrénées. Il existait plus de 100.000 têtes de bétail pyrénéen en 1960 lorsque les autorités publiques décidèrent que seules les races de plus de 500.000 têtes pourraient dorénavant se maintenir.



Vache béarnaise
(photo : CRA)

Les éleveurs de vaches pyrénéennes furent alors privés d'aides et culpabilisés. En 1962, la race locale est fusionnée d'autorité avec la race du Quercy et de l'Agenais pour donner naissance à une nouvelle race, la Blonde d'Aquitaine. Enfin, l'usage des taureaux béarnais et basques encore vivants est interdit en monte publique. Cela signe la mort des variétés locales pyrénéennes. Les visions modernistes de l'agriculture des années soixante ont ainsi forgé des projets grandiloquents : toutes les races nationales à pelage clair devaient

être regroupées en une seule grande "race blonde française", puis européenne. Ces grands projets couronnaient la volonté d'uniformisation au mépris des différents modes d'élevage, des particularismes locaux et des terroirs.

Malgré tant de pressions destructrices, trente vaches béarnaises et trois taureaux ont survécu et seront répertoriés à partir de 1982. Quelques éleveurs béarnais s'engagent dans la conservation de cette race qui compte tout juste 120 vaches en 2002. Plusieurs d'entre eux continuent la production traditionnelle de fromage à partir du lait des pyrénéennes. Par sécurité, la semence de plusieurs taureaux de la race a été conservée par congélation. Pour se développer, cette superbe race béarnaise a besoin d'éleveurs volontaires qui acceptent de s'engager dans son élevage.

comptait plus qu'une trentaine de femelles et un seul ver-rat il y a 20 ans. Grâce à ses qualités d'élevage, de rusticité et de viande, plusieurs éleveurs se sont engagés dans des productions de type extensif. La race compte aujourd'hui plus de 300 animaux.

Le porc basque est aujourd'hui le seul représentant des variétés de porcs du Béarn, de Bigorre et du Pays Basque. Bicolores, noirs et blancs, ces animaux sont élevés sur des parcours de montagne et sous-bois de châtaigniers. Ils sont utilisés dans une filière de charcuterie-salaison basque dont le succès témoigne de l'intérêt des races traditionnelles dans une économie locale.

Les porcs du Périgord et du Limousin étaient connus sous le nom de "culs-noirs" à cause de leur large tâche noire postérieure. Réputés pour la recherche des truffes, ils étaient surtout utilisés pour leur abondante production de lard qui est devenue un handicap par la suite. La race compte environ 150 femelles reproductrices.

LES RACES DE VOLAILLES DU SUD-OUEST

Plusieurs souches de poules fermières existent encore en France. Elles sont issues des variétés traditionnelles et se différencient largement des souches industrielles qui assurent la production commerciale.

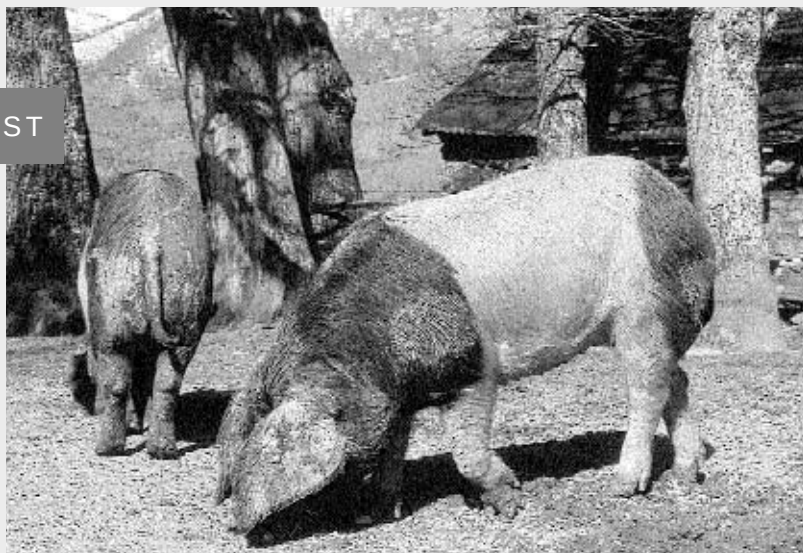
Dans le Sud-Ouest, la poule gasconne est toujours présente le long de la vallée de la Garonne. De plumage noir, c'est une variété de ferme typique : rustique, bonne pondeuse et très bonne couveuse, elle dispose de toutes les qualités qui sont recherchées par les éleveurs amateurs

LES RACES DE PORCS DU SUD-OUEST

Au XIX^{ème} siècle, la France comptait 22 variétés régionales de porcs. En 1980, un inventaire national retrouvait les descendants de 5 d'entre elles seulement.

Notre région abrite à elle seule trois de ces races en survie.

Le porc gascon, de couleur entièrement noire, est un animal bon marcheur, d'une grande rusticité et adapté à la vie en plein air, à la recherche de sa nourriture. Cette race du Piémont pyrénéen ne

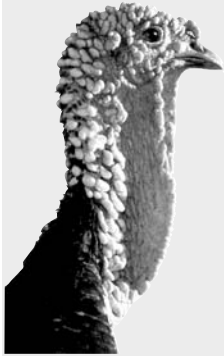


Porcs basques (photo : O. ROSSET)

qui déplorent les piètres performances des races industrielles qui leur sont imposées. Ces volailles ont une chair blanche et pondent des œufs clairs.

La race de poule landaise est également une variété de couleur noire, plus légère et plus sauvage. Moins développée que la poule gasconne, elle vivait dans les zones sableuses des Landes. La race de poules de Barbezieux, variété forte et productive, a disparu.

Il existe encore une variété originale de dinde gasconne. De petite taille, les dindons vivaient jadis en troupes qui pacageaient en liberté sous la surveillance d'un enfant. Il reste très peu d'animaux de cette variété.



Dinde gasconne
(photo : CRA)

LES MOUTONS DES LANDES DE GASCOGNE

La race ovine des Landes de Gascogne, ou landaise, est une race autochtone des départements des Landes, de la Gironde et de l'ouest du Lot-et-Garonne. Elle est considérée comme l'une des plus anciennes races de moutons en France. Longtemps, elle fut l'une des seules ressources économiques de ces régions pauvres en apportant la viande, la laine, et surtout la fumure indispensable aux rares cultures dans les sables landais. A ce titre, la race landaise fut le principal élément de survie de la population locale pendant de nombreux siècles.

Très abondante jusqu'au XIX^{ème} siècle où elle comptait plus d'un million de têtes, elle a fortement régressé avec les plantations de pins. La race a pratiquement disparu entre les deux guerres. Les derniers véritables troupeaux se sont éteints vers 1965. Au début des années 1970, il ne restait que quelques groupes épars de moutons landais.

En 1974, 80 animaux furent regroupés en un troupeau conservatoire sous l'égide du Parc Naturel des Landes de Gascogne.



Poule gasconne (photo : CRA)

Dans le même temps, un éleveur des Landes a récupéré des moutons typés de la haute lande et les a conservés en race pure durant 23 ans. Découvert en 1996, cet élevage a été immédiatement intégré au programme de conservation en cours.



Photo : O. ROSSET

Un autre troupeau très ancien des Landes de Gironde s'est maintenu sur la commune de St-Hélène (Gironde) sans introduction de bélier étranger jusqu'en 1989. En 1996, un tondeur de brebis reconnaît la texture très particulière de la laine des moutons landais et alerte le Conservatoire des Races d'Aquitaine sur l'existence de ce troupeau. Il restait encore une douzaine de brebis nées avant le croisement ce qui a permis d'initier un programme de conservation à partir de ce troupeau.

La race était presque éteinte en 1970. Il restait moins d'une centaine de brebis landaises connues et identifiées en 1980. La race en compte plus de 500 actuellement. Le programme de conservation a permis d'accroître la population grâce à de nouveaux éleveurs et de mettre en sécurité cette race historique.

LES CHÈVRES DES PYRÉNÉES

La race de chèvre des Pyrénées se répartit sur la moitié occidentale de la chaîne des Pyrénées et sur les départements d'Aquitaine. Le Pays Basque français et le Béarn étaient des régions d'élevage prépondérantes.

Il existait plusieurs dizaines de milliers de têtes de chèvres pyrénéennes jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. La population a ensuite fortement régressé, jusqu'à frôler l'extinction vers 1960-70. Il ne restait que quelques centaines d'animaux dans la décennie 1980. Actuellement, l'effectif s'accroît progressivement du fait d'un retour d'intérêt pour la race, notamment à partir de noyaux d'élevage très vivaces tels que ceux du Béarn et surtout du Pays Basque français, autour des Aldudes et Baïgorri où vivent près d'un millier de chèvres, pour un effectif global de 1.800 environ. Le noyau de chèvres du Pays Basque présente une grande originalité car il a toujours été maintenu en race pure jusqu'à nos jours. Il apporte aujourd'hui une contribution importante à la diversité génétique de la race et à sa conservation.

Il s'agit d'une population dite "non standardisée", ou primaire, qui n'a pas fait l'objet d'une sélection sur le phéno-

type et qui présente donc une grande variété de patrons colorés, de formes, de tailles et de cornages. Pour leur grande majorité, les animaux présentent des livrées brunes ou noires, parfois grises, claires ou blanches. Du côté béarnais, les souches sont plus laitières et le pelage est fin, soyeux, le plus souvent long ; il présente une grande souplesse qui le fait flotter quand l'animal court.

En revanche, au Pays Basque, les pelages sont en général broussailleux, aux crins épais, demi-long, qui s'emmêlent facilement. Il existe plusieurs grands troupeaux de chèvres sauvages qui sont en général des populations maronées, souvent depuis de nombreuses décennies. Ces troupeaux constituent des réservoirs génétiques intéressants.

La chèvre des Pyrénées est donc une race originale et, à l'heure actuelle en Europe (hors du bassin méditerranéen), l'une des dernières races non standardisées. Elle est représentative d'une population ancienne, adaptée à un territoire, avec de nombreuses variations morphologiques et différents signes d'archaïsme. C'est aujourd'hui ce qui fait sa richesse par rapport à d'autres races standardisées ayant subi, et subissant encore, une pression de sélection intense portant uniquement sur quelques caractères de productivité.



Troupeau de chèvres des Pyrénées

Photo : O. ROSSET

LES CHEVAUX DES LANDES DE GASCogne

Les anciennes populations de chevaux du Sud-Ouest sont représentées par quelques-uns de leurs descendants : le pottok, vivant en liberté dans les montagnes basques, les chevaux pyrénéens, plus lourds, dont il reste les chevaux merens en Ariège, et les chevaux landais qui vivaient sur les vastes espaces sauvages du littoral aquitain et les grands marais côtiers.

En 1839, le Comte de Bonneval parle des chevaux landais qui, capturés dans les dunes, devenaient des montures capables de parcourir quinze ou vingt lieux d'affilée (60 à 80 kilomètres) sans se reposer.

Gayot en 1860 décrit *"un petit animal sauvage qui se place aux antipodes de la civilisation (...) sa taille varie entre 1,10 et 1,30 m (...) infatigable au travail, formé sous l'influence des intempéries, sa constitution est robuste et énergique, peu accessible à une foule de maladies communes, au contraire, chez les races plus civilisées (...) Les allures rapides et prolongées ne peuvent rien sur sa constitution de fer."*

L'Inspecteur des Forêts Granjean dit, en 1897, de la race landaise : *"race petite et rustique (...) mais qui sous des dehors trompeurs cache une résistance et une agilité surprenantes et une sobriété peu commune, qualités qui la rendent inappréciable dans ces contrées souvent stériles et dans ce sable mou où le pied enfonce à chaque pas et épuise les (chevaux) plus vigoureux"*.

Tant de louanges sont inhabituelles pour décrire des animaux de la lande, surtout de la part de personnalités et de responsables administratifs, toujours prompts à critiquer les races "sauvages", dégénérées, chétives, et non asservies par l'homme.

Leurs témoignages n'en sont que plus crédibles.

Les chevaux du littoral

Le Comte de Bonneval, en 1839, rapporte que des troupeaux de chevaux sauvages de 40 à 50 têtes, parfois jusqu'à 200, vivent dans les dunes, la forêt et les marais côtiers.

sans notion de propriété. De petite taille, 1,10 m à 1,25 m, de robes bai brun ou noires, parfois alezanes, ils étaient capturés au moyen de pièges, sortes de corridors (*baracq* ou *braquey*) cachés dans la végétation dans lesquels les animaux étaient poussés par des hommes à pied ou à cheval. Les produits étaient parfois revendiqués par plusieurs personnes donnant lieu à d'inextricables conflits.

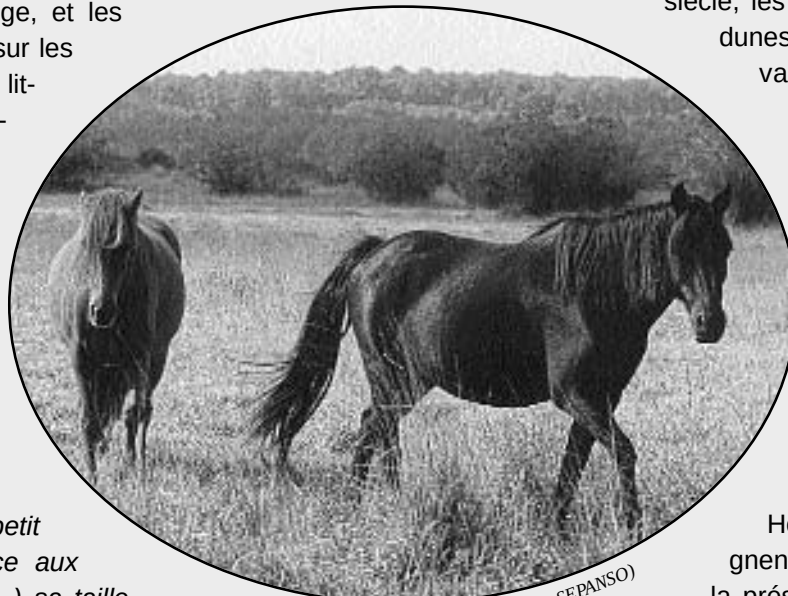
Lors des plantations de pins au XVIII^{ème} siècle, les animaux sauvages des dunes, chevaux et vaches vivant dans les mêmes conditions, furent pourchassés pour protéger les semis sur dunes.

En Médoc, ils étaient dénommés lesdons car ils circulaient dans les lèdes, en arrière des dunes sableuses. Les lieux-dits de Lacanau, Carcans, Hourtin, Vendays... témoignent encore aujourd'hui de la présence de ces chevaux :

les cabales, les cavailles, les cavalles, le crohot de caballes, le crohot des poulains... Les deux derniers troupeaux de Ledons ont vécu au Porge et à Vendays.

Le troupeau de Vendays pouvait atteindre 200 têtes selon les époques ; les animaux étaient propriété des éleveurs de la commune mais il était très difficile de savoir à qui appartenait chaque animal et les descendants. Aussi les séances de capture dans les dunes étaient-elles précédées de difficiles tractations. Bon nombre de chevaux furent tués par les mines allemandes placées en 1944 dans les dunes. D'autres furent abattus par les habitants pour se nourrir. En 1953, il restait huit chevaux qui ont été abattus l'année suivante après que l'un d'eux fut à l'origine d'une collision mortelle avec un automobiliste.

Entre Le Porge et Lacanau, en Gironde, vivait également un troupeau de ledons qui ne comptait pas plus d'une quarantaine de chevaux depuis 1900, parfois éclaté en petits groupes. Ces animaux circulaient du Porge à l'étang de Lacanau dont ils fréquentaient les berges sud. Les animaux furent éliminés en 1933 à cause des dégâts aux plantations et pins et cultures. Jacques Sargos raconte comment les chevaux furent chassés des bords du lac de Lacanau par un avion de la base militaire d'Hourtin vers un piège placé en sortie d'un pont sur le canal sud de l'étang de Lacanau.



Chevaux landais (photo : SEPANSO)

Les chevaux de Braou de Contis (Landes)

Le marais de Contis, sur les communes de Saint-Julien-en-Born et de Lit-et-Mixe dans les Landes, hébergeait des chevaux dits de "braou" (ou braou) qui vivaient en liberté toute l'année jusqu'aux dunes côtières toutes proches, en bordure de la mer.

A partir du début du XX^{ème} siècle, les chevaux furent progressivement croisés par introduction de chevaux étrangers dans le marais. Il ne restait qu'une cinquantaine de poulinières en 1940, puis une douzaine vers 1950. La municipalité de St-Julien-en-Born a interdit le pacage dans le marais de Contis en 1960 et refusa la location d'une partie du marais communal au dernier éleveur de chevaux de braou. Les chevaux de Contis ont été les derniers chevaux landais vivants de la région. Tous les efforts de recherche pour identifier des descendants sont restés vains. Nous avons appris que le dernier cheval issu du troupeau de Contis était mort en 1980.

Témoignage sur les chevaux de la Haute Lande

M. Soubres, de Sabres (40), dernier tisserand des Landes, expliquait en 1941 : *"le cheval landais était, avec le mouton et la laine, presque les seules possibilités de tirer quelque argent de poche. Ce petit cheval sobre et frugal servait beaucoup aux bouchers, charcutiers, boulangers, jardiniers pour les transports des petits poids, se déplaçant vite et de peu de dépense. La plus grande partie allait souvent aux commerçants de Bordeaux pour leurs services rapides et journaliers. Dans le canton de Sabres, vers 1890 (...) les commerçants, les hommes d'affaires, tous les docteurs et sages-femmes avaient leur petit cheval. Hélas, le vrai cheval landais a disparu et n'est plus qu'un souvenir ; les pouvoirs publics donnaient des primes aux éleveurs détenteurs de chevaux étrangers et rien pour l'étalon landais.*

Pourtant, il méritait mieux. Nous avons tenu des étalons dans la famille, pendant une quarantaine d'années, nous avons dû abandonner, comme les autres confrères, l'éta-

lon landais, parce qu'on ne le primait pas et de ce fait, ne pouvions délivrer les cartes de saillie que les propriétaires de juments nous réclamaient. Notre clientèle allait ailleurs et nous avons dû, comme les autres, acheter l'anglais ou l'arabe. Avec ces races, nous touchions une prime de 1.000 ou 2.000 francs qui comptait pour l'époque. Pour le Landais, on avait rien et encore, quand on le présentait à la commission, on faisait fi pour l'agréer en vue de la reproduction. (NB : non seulement les Landais ne bénéficiaient pas des primes mais de plus ils étaient interdits de reproduction) A vrai dire, il était condamné à disparaître du pays de son origine, où il s'alimentait sans frais pour ainsi dire dans la lande, s'il ne travaillait pas et, s'il travaillait, avec un litre ou deux d'avoine il était ivre de courir, tandis que l'anglais, il lui faut six à huit litres par jour." (in Toulgout 1987)

Les chevaux des Barthes de l'Adour ou poneys barthais

Le terme de *barthe* désigne, en gascon, une pâture de lande souvent humide ou le bas-fond d'un cours d'eau. En 1911, le Comte de Comminges signale l'existence d'une race de poneys landais de petite taille (1,10 m à 1,20 m, jamais au-delà de 1,30 m) élevé aux environs de Dax, dans les communes de Tercis, Rivière, Méès, Angoumé, Saubusse, Orist... La robe dominante est bai-brun.

Des croisements ont eu lieu au début du XX^{ème} siècle, largement organisés par l'administration des Haras, bien que sans aucune justification génétique puisque les qualités des chevaux étaient unanimement reconnues. Il ne s'agissait en fait que d'imposer la marque de l'homme sur l'animal sous couvert d'amélioration génétique.

Joigneaux, en 1860, dénonçait déjà ces erreurs : *"quiconque a voulu améliorer n'a fait que des métis avec l'étalon arabe, anglo-arabe ou anglais (...) on y chercherait en vain des membres solides et de l'énergie : la fierté sauvage de la race primitive a fait place au caractère quinteux qui est le propre de la faiblesse corporelle, associée avec une grande susceptibilité nerveuse ; des natures nobles que la misère a fait dégénérer".*



Cheval landais (photo : CRA)

Plus d'un siècle après, certains ne rêvent encore que de croisements et d'amélioration génétique, véritable mythe de l'homme uniquement propre à dénaturer et faire disparaître la race. Paradoxe, les mêmes qui préconisent des croisements avec du sang étranger, refusent les étalons génétiquement originaux susceptibles de sauver la race.

L'un des aspects les plus originaux des chevaux barthais est leur grande adaptation aux prairies inondables. Souvent, les chevaux vivaient en continu dans les barthes ; les poulinières se réfugiaient dans les bois pour mettre bas lors des inondations. Ce mode d'élevage très particulier, qui s'est maintenu pour certains troupeaux traditionnels jusqu'à nos jours, est la condition du maintien de la race des poneys barthais. Les utilisations traditionnelles des poneys des barthes étaient celles de tous les petits chevaux des landes. Capturés vers l'âge d'un an, ils étaient dressés pour les travaux et le portage dans les fermes et métairies. Certaines juments étaient utilisées pour la chasse, permettant l'approche des oiseaux d'eau. Plus récemment, d'évidentes compétences dans le domaine sportif ont permis à cette race de se faire reconnaître. En 1967, fut créé le syndicat d'élevage du Poney landais, devenu l'association nationale du poney landais.

Il ne reste qu'une centaine de poulinières barthaises et quelques étalons, souvent très consanguins. Sur le plan génétique, il est encore temps de sauver la race en démultipliant les lignées encore disponibles et en faisant appel aux plus originales d'entre elles. Des animaux très typés vivent encore dans les barthes de l'Adour ou dans les milieux humides des réserves naturelles où ils participent à la gestion écologique.

Malheureusement, le témoignage du tisserand de Sabres garde toute son actualité. Les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de voir disparaître les races locales considérées comme déviantes et insuffisamment "améliorées par l'homme". Après avoir organisé la disparition des chevaux landais au début du XX^{ème} siècle, les pouvoirs publics s'acharnent à transformer les survivants de la race barthaise en poneys "quelconques" dépourvus de toute originalité et entravent la diversification génétique. Les commissions dirigées par les Haras Nationaux récusent les étalons des meilleures origines génétiques, indispensables à la variabilité de la race, au seul prétexte qu'ils ne répondent pas aux exigences d'un parcours sportif. Les

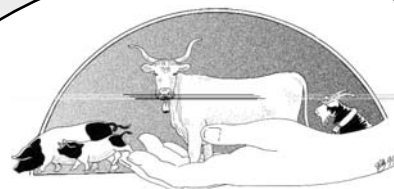
étalons proposés depuis 1999, et encore en 2001, pour diversifier la race sont interdits d'agrément au risque de précipiter la race vers l'extinction.

LE CHEVAL BASQUE OU POTTOK



Pottok (photo : CRA)

Quelques massifs du Pays Basque abritent encore quelques Pottoks, race de petits chevaux élevés en liberté dans des conditions difficiles qui ont forgé leur rusticité. Jadis utilisés pour le portage, ils sont maintenant souvent vendus en boucherie. Les robes traditionnelles étaient toutes bai brun jusqu'à l'introduction, au milieu du XX^{ème} siècle, d'animaux de couleur pie et de chevaux lourds pour la boucherie. La population en a été largement modifiée et dénaturée. Des efforts de conservation sont engagés et doivent être renforcés pour espérer sauver les pottoks des deux côtés de la frontière. ■



CONSERVATOIRE DES RACES D'AQUITAINE

RECHERCHONS ELEVEURS

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine recherche des partenaires pour participer au sauvetage et au développement de toutes les races d'Aquitaine. Nous recherchons, en priorité, des éleveurs qui désireraient monter des élevages des races les plus menacées telles que vaches bordelaises, poneys landais, dindes gasconnes. D'autres races sont également disponibles auprès d'éleveurs de la région : brebis landaises, chèvres des Pyrénées, poules gasconnes.

Ecrire à Régis RIBEREAU GAYON
Conservatoire des Races d'Aquitaine
Montuard - 33670 CREON

Mariano GOMEZ et
Jean-Pierre SEILIEZ

Le Betizu

*L'un des derniers grands
herbivores res nullius en Europe*



Photo : CRA

Le mot Betizu est un mot basque qui signifie : beh(i) = bovin, vache et izu = sauvage, fugitif ; ceci dû au caractère semi-sauvage de ces animaux qui se cachent dans des zones arborées (Gomez 1996). Etymologiquement, il veut donc dire vache sauvage (Barandiaran 1972), farouche. D'autres synonymes ont été utilisés dans les décades passées par les chasseurs ou les éleveurs basques tels que "herri ganadu" (Etchevarria 1975), "herri behi" (Staffe 1926), "behi auzo", "basabehi" (Seilliez 1975), "abel gorri" ou bien "kata pizar". Dans quelques publications apparaissent des termes incorrects tels que "betizuak", "betitzu" ou "betiso" (Darrigade 1979). Originaire du Pays Basque, aujourd'hui, il ne reste de cette race que bien peu d'animaux : dans le Labourd, province du département des Pyrénées-Atlantiques, en Biscaye et Guipuzcoa, provinces de la Communauté Autonome Basque et dans la Communauté Forale de Navarre.

Cette race apparaît dans la deuxième édition de *World Watch List for Domestic Animal Diversity*, éditée par la FAO en 1995, où l'on considère qu'elle est dans une situation critique, vue la faiblesse de ses effectifs. C'est-à-dire, que, actuellement, il reste moins de cent femelles ou que le nombre des mâles est inférieur ou égal à cinq.

ORIGINE, DÉNOMBREMENT ET CATÉGORIES

La race Betizu, considérée comme l'une des populations bovines les plus anciennes du Vieux Continent, s'est vue réduite, jusqu'à il y a peu d'années, à une extinction presque totale. Concernant son origine, il y a diverses théories (García Dory 1986), depuis ceux qui la relie directement à l'aurochs, jusqu'à ceux qui assurent qu'elle a un rapport avec les premiers bovidés des Pyrénées. Mais tous sont d'accord pour dire qu'il s'agit du groupe résiduel des anciennes vaches connues sous la dénomination de race basque ou des Pyrénées (Plazaola, 1992 et Association de Amigos de la Betizu 1995). Précisément, le fait qu'elle représente un groupe d'animaux de petite taille, très rustiques et résistants, a poussé les éleveurs, dans leur majorité à tenter de "l'améliorer" avec des races à viande, de plus grande conformation, mettant ainsi son existence en grave danger.

La population existant actuellement se réduit à environ 150 têtes entre mâles et femelles dont approximativement 20 % de F1 obtenus avec des races à viande. C'est pour cette raison que la population de race pure ne dépasse pas les 100 têtes. La répartition approximative de la population totale est la suivante : 30 en Labourd entre les zones du Xoldokogaina et du Mondarrain dans le département des Pyrénées-Atlantiques ; 30 têtes en Biscaye (15 à Dima et 15 autres dans le Parc naturel de Gorbeia), 10 en Guipuzcoa ; 80 en Navarre appartenant au gouvernement Foral

de Navarre, situé sur la Finca de Sastoia, à Urraul Alto. Cette population descend d'un groupe capturé dans les montagnes de Goizueta en 1973 (ITGV 1996).

La majorité vit à l'état presque totalement sauvage, s'alimentant de la végétation qui l'entoure. De toute façon, si l'on considère leurs conditions de vie, il faut souligner qu'il existe trois catégories de Betizus :

- "Betizu res nullius". C'est un animal sauvage sans propriétaire. C'est la situation qui existait sur la Rhune, dans les communes de Sare, Ascaïn et Urrugne où les Betizus res nullius existèrent jusqu'en 1924, date à laquelle ils furent exterminés. C'est aussi la situation qui existait à Zarikieta jusqu'à il y a quelques années. Les Betizus étaient le patrimoine de tous, personne ne s'en occupait, ils pouvaient se déplacer où ils voulaient. Quelques chasseurs les chassaient ; c'est qu'il n'y avait aucune décision quant à leur chasse : elle n'était pas interdite, mais elle n'était pas non plus officiellement permise. Avec le même statut que n'importe quel animal sauvage (que cette catégorie existe ou non aujourd'hui).
- "Betizu fera alicujus". C'est un animal totalement sauvage, personne ne le soigne : il n'est ni capturé, ni nourri, ni même abrité, mais il est la propriété de quelqu'un. Seul son propriétaire a le droit de le chasser (parce qu'il s'agit de chasse et non d'élevage ; son propriétaire est chasseur et non éleveur). C'est la situation actuelle des Betizus du Xoldokogaina, du Mondarrain et d'autres lieux. Avec le même statut que celui du lapin sauvage vivant dans une garenne aménagée.

- "Betizu animal domitum". C'est un animal domestiqué, soumis à toutes les lois et réglementations des bovins domestiques. Ils ont le même statut que n'importe quelle vache domestique.

PLAN DE RÉCUPÉRATION

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, la situation dans laquelle se trouvait la race était plus que préoccupante. L'état critique dans lequel se trouvait et se trouve la race quant à la population existante et le fait que seul l'intérêt et l'action conservacionniste d'un groupe de particuliers des deux côtés des Pyrénées, ne faisaient présager rien de positif pour ce joyau de la nature. En 1995, eut lieu une série de réunions en Biscaye, Labourd, Navarre et Guipuzcoa avec des chercheurs vétérinaires spécialistes de la race appartenant aux différentes administrations, les propriétaires et les associations d'amis de cette race. Lors de ces premières rencontres, nous avons élaboré différentes actions et des plans de travail afin de les mener de façon coordonnée. Nous avons visité les différents troupeaux pour nous fixer les idées et nous avons constaté que, curieusement, les deux troupeaux géographiquement les plus distants, celui d'Andoni Rekagorri en Biscaye et celui de Jean-Pierre Seiliez en Labourd, étaient morphologiquement les plus semblables et présentaient le plus de similitudes. L'un des premiers points à traiter fut de nous mettre d'accord sur la dénomination : Betizu, vu que d'autres termes manquant de rigueur et ne coïncidant pas avec ceux qu'utilisaient chasseurs et éleveurs de ce pays étaient en train de se répandre dangereusement.

Ensuite, nous avons programmé différentes étapes de travail ensemble, des rencontres entre les différentes parties, recensement et inventaire, création d'associations de la race, définition ethnologique de la race, mise en route d'études pour établir un standard racial avec lequel les différentes parties seraient d'accord. Il faut souligner que, des quatre populations conservées en race pure, deux d'entre elles l'ont été grâce à l'initiative particulière de personnes qui ont su protéger cette race exclusivement à des fins conservacionnistes et à partir de deux activités qui, en principe, paraissent contraires à la conservation, à savoir la chasse en Labourd et la tauromachie en Biscaye. Ces deux activités ont été intimement liées aux Betizus et, grâce à cet intérêt, deux conservacionnistes sont arrivés séparément à une action commune : conserver en race pure des troupeaux d'une race autochtone, les Betizus, pendant plus de vingt ans. S'il n'y avait pas eu ces longues heures de travail en silence de la part de ces personnes et de l'argent dépensé exclusivement en échange de la satisfaction de jouir de l'une des dernières races basques qui a conservé le mieux ses caractéristiques de rusticité, aujourd'hui, malheureusement, une autre race basque aurait disparu.

Une fois les animaux identifiés et la race définie, il reste à adopter le standard racial d'un commun accord entre les différentes parties. Après plusieurs réunions, consultations et assistance de

facultés vétérinaires pour la rédaction finale, le standard racial de la race bovine Betizu est signé à Pampelune le 24 septembre 1998.

Dans ce plan de conservation, il faut tenir compte des deux réalités existant dans cette race. D'un côté, en Iparralde (Pays Basque Nord), les Betizus sont classés fera alicujus et ils vivent à l'état totalement sauvage, alors qu'au sud de la Bidassoa, ils se trouvent à mi-chemin entre les Betizus fera alicujus et les Betizus animal domitum. D'un autre côté, un plan de conservation a été mis en marche depuis une double perspective : in situ et ex situ, ce dernier démarrant en 1989 (Rekagorri 1991) à partir d'un taureau duquel ont été obtenues par électro-éjaculation 215 doses de sperme qui furent congelées. Actuellement, 5 mâles ont été sélectionnés pour en extraire du sperme, ainsi que 10 génisses de deux ans qu'on prépare pour obtenir des ovules. On espère qu'avec tout ce matériel génétique on pourra obtenir des embryons qui puissent être transférés dans le futur pour obtenir des taurillons.

STANDARD RACIAL

Définition

Sont définis comme exemplaires de la race bovine Betizu les animaux qui correspondent au prototype racial déterminé dans les présentes normes.

Caractères morphologiques

Généralités

La race Betizu est constituée par une population bovine dotée d'une grande rusticité et d'un faible développement corporel. Ces bovins sont fondamentalement eumétriques avec une légère tendance vers le type longiligne et de profil droit, les quartiers avant sont plus développés que les quartiers arrière.

Apparence générale

Il a l'apparence d'un animal agile, vif et harmonieux.

Caractères particuliers

1- Pelage, peau et muqueuses : la couleur de la robe est froment et varie du froment clair au froment presque rouge selon le sexe et la saison. Décoloration centrifuge au niveau de l'entre-cuisse, du périnée, des aisselles, des extrémités, ainsi que du museau et des régions orbitales sans qu'il existe de poils d'une autre couleur. Poil abondant. La peau épaisse et de couleur blanche tirant vaguement sur le jaunâtre et les muqueuses visibles de couleur chair, rose. La langue et les muqueuses internes sont de couleur claire, non pigmentées.

2- Tête et cou : La tête est grande et fine avec des naseaux

étroits, un front large et plat, plus ample chez le mâle et plus étroit chez la femelle. Le profil est droit et quelque peu concave entre les arcades sourcilières. Les oreilles, de taille moyenne, sont couvertes intérieurement de poils fins et produisent du cérumen en abondance.

La face est longue. Les yeux sont expressifs légèrement saillants et entourés d'une auréole claire (œil de perdrix). Les cornes au développement précoce sont en forme de demilune, plus ouvertes chez les mâles. Chez les vieilles femelles, les cornes finissent par prendre la forme d'une lyre, voire une forme légèrement en spirale. Elles sont de section circulaire, quelque peu aplaties à leur naissance, de couleur blanc nacré, plus foncé à la base et de couleur jaunâtre à la pointe. Les cornes en forme de roue tombée ou horizontale sont considérées comme un défaut.

Il existe généralement un toupet-chignon, quelque peu frisé, qui recouvre la partie supérieure du front et la partie occipitale.

Le cou est court, épais et musclé, avec la ligne supérieure droite chez la femelle, alors que le mâle présente un "capuchon" prononcé.

Le fanon est important chez les deux sexes. Insertions correctes du cou avec la tête et la région scapulaire.

- 3- Corps :** Le tronc est allongé, profond et les côtes sont moyennement arquées. La poitrine est profonde, étroite et plus musclée chez les mâles. Le dos est court et droit.

Le garrot est saillant. La ligne dorsolombaire, quelque peu ensellée, est ascendante vers la croupe. Région lombaire avec un faible développement musculaire.

La croupe et les fesses sont peu développées et étroites soulignant les proéminences osseuses surtout chez les femelles. La naissance de la queue est haute : celle-ci est longue et se termine avec une abondante touffe de poils.

- 4- Organes génitaux et mamelles :** Les testicules sont normalement développés, bien descendus et de conformation anatomique correcte. Chez les femelles, les mamelles sont petites, rudimentaires et présentent une abondante protection pileuse (poil de loup). Les mamelons, de couleur rose, sont bien séparés. Le cycle de reproduction est naturel, associé aux saisons, avec, généralement, un petit tous les deux ans.

- 5- Développement corporel :** Il est faible. Ces animaux tendent à être de type longiligne et proportionnés en conséquence. Les quartiers avant sont plus développés que les quartiers arrière.

- 6- Extrémités et aplombs :** Les extrémités antérieures sont de longueur moyenne et fines, les extrémités postérieures donnent l'impression d'être plus longues. La cuisse et la fesse sont faiblement développées. Les aplombs sont corrects, les onglons petits, durs et résistants à l'usure, serrés, de couleur jaunâtre clair. Ils se déplacent en s'appuyant sur la pointe des onglons de telle sorte qu'ils laissent par terre, une empreinte aussi large que longue.

Caractère et comportement

Ce sont des animaux au caractère sauvage, territoriaux. En hiver, ils préfèrent des lieux découverts, ouverts et ensoleillés. En été, ils cherchent des zones ombragées (forêts et ravins).

Caractère éliminatoire

D'une manière générale on considère comme caractère éliminatoire, toute tare héréditaire ou malformation physique évidente et en particulier :

- Prognatisme supérieur ou inférieur
- Caractère culard
- Coloration noire ou grise sur la langue, les muqueuses ou les onglons.
- Coloration distincte de la normale sur la peau et/ou poils au niveau de n'importe quelle région corporelle.

CONCLUSIONS

En plus de son indubitable valeur historico-culturelle, la grande rusticité de la race Betizu fait que ces animaux peuvent être utilisés, de manière incomparable, comme "jardiniers de la montagne" (utilisation mise à profit dans des zones marginales et des montagnes ayant des pâturages pauvres qui, sans la présence de ces animaux, se verraient rapidement envahies par les broussailles).

Ce sont des animaux qui apportent principalement leur rusticité, leur adaptation au milieu, leur capacité de profiter de fourrages de basse valeur nutritive et leur très grand instinct maternel : qualités fondamentales en systèmes extensifs.

Pour ces raisons scientifiques, culturelles, historiques et vraisemblablement économiques, leur conservation est jugée d'une grande importance. Non seulement pour la conservation de la biodiversité, il est important de conserver les races autochtones en danger d'extinction, mais aussi en tant que richesse d'un ensemble de gènes, équilibre d'écosystèmes et réserve de race, qui, un jour, peuvent être exploitables (Gomez et al. 1997).

Certes, la conservation "ex situ" avec du matériel génétique est importante, mais l'action fondamentale est la conservation "in situ", afin que les animaux puissent être admirés et contemplés, que les enfants et les jeunes voient et prennent conscience de l'importance de préserver les races autochtones de l'extinction. Et de même que nous sommes partisans de la conservation de l'ours et de l'aigle, nous sommes partisans de la conservation de la race Betizu. Pour cela, en plus des actions énumérées antérieurement, il faudra améliorer les structures des lieux où se trouvent les populations conservatoires et, d'une certaine manière, organiser ces structures nécessaires pour que, sans les perturber le moins du monde, ces animaux puissent être admirés par tous. ■

Les laisses de mer

Pierre DAVANT,
Président de la
Fédération SEPANSO

Le débat en début d'année sur la marée noire du Prestige au Conseil régional d'Aquitaine m'a donné l'occasion de présenter le grand intérêt écologique des "laisses de mer".

C'est à marée haute, et surtout pendant les marées de vives eaux, que ces accumulations se produisent : débris échoués de toutes sortes (bois, plastiques, algues) et surtout, autour d'Arcachon, plantes marines ou zostères, appelées communément "varech".

Or, les boulettes et autres galettes de pétrole se sont principalement accumulées à ce niveau, mélangées à ces débris. Aussi, le nettoyage des plages à des fins essentiellement touristiques a eu pour effet l'enlèvement quasi-intégral de cette "niche écologique". Si l'intervention manuelle effectuée par certaines municipalités a été moins perturbatrice, l'action mécanisée des "cribleuses" a totalement supprimé l'ensemble de ces apports essentiellement organiques.

Ils se révèlent être des abris et des sources de nourriture pour de nombreux invertébrés, ainsi que pour les oiseaux et les poissons. Pour résister à la dessiccation, très forte à ce niveau des plages, les animaux creusent des galeries, des terriers, sous ces résidus. Ils s'en nourrissent. Nous trouvons ensuite leurs prédateurs au même endroit.

La puce de mer, crustacé amphipode détritivore, trouve ici son habitat préférentiel. Très abondante, elle est consommée par de nombreux carnivores (invertébrés et vertébrés), insectes lucifuges se nourrissant la nuit, comme le coléoptère

nébrie des sables et le forficule des sables ; les cicindèles, coléoptères très agiles aux couleurs chatoyantes, sont actives, elles, en plein soleil.

En bout de chaîne alimentaire, les oiseaux limicoles familiers de notre littoral, tels les tournepierres, bécasseaux, gravelots, etc., prennent soin de retourner tous ces déchets afin de se nourrir de ces invertébrés.

Enfin, lorsque les coefficients des marées augmentent, une partie

de ces déchets, avec sa faune associée, retourne à l'eau et entre dans la chaîne alimentaire marine.

Ces explications ont été poliment écoutées mais pèseront-elles beaucoup face aux "nécessités" touristiques ?

Le schéma ci-dessous, réalisé par Pierre Petit dans le livret sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin, montre ces rapports alimentaires au niveau de la plage. ■

UN EXEMPLE DES RAPPORTS ALIMENTAIRES AU NIVEAU DE LA PLAGE

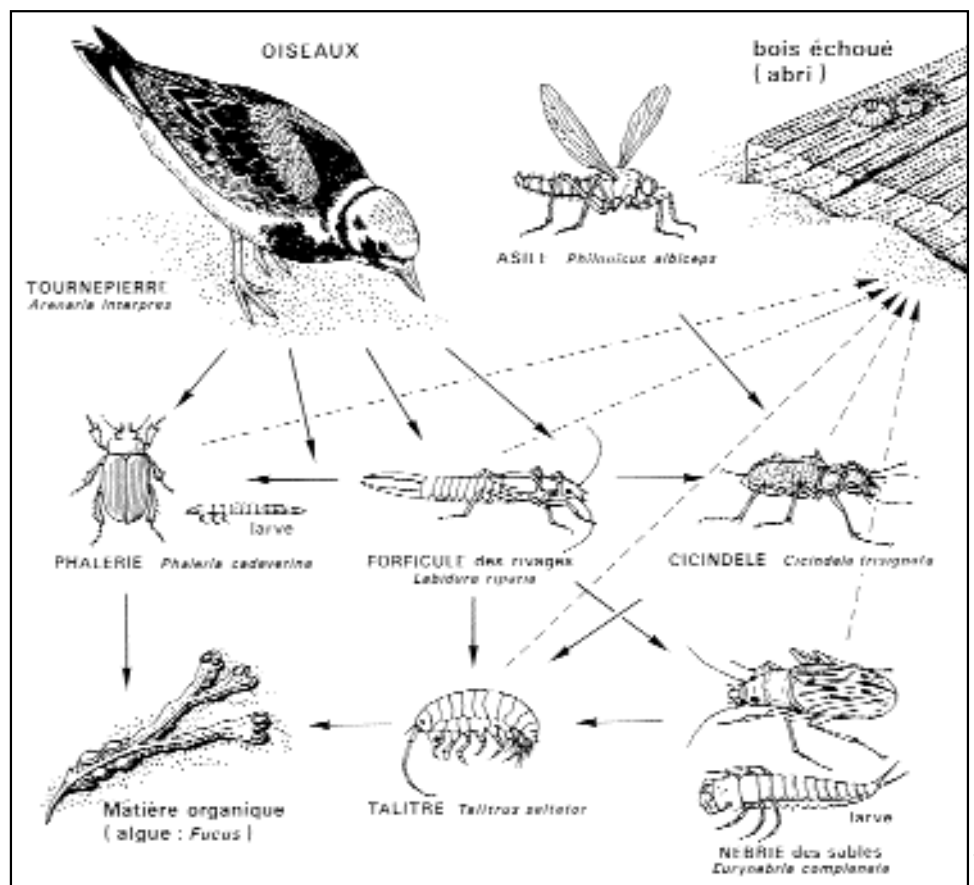


Schéma : Pierre PETIT

Texte et photos :
Nicolas THEYS
et Vincent SENNES

Pourquoi l'Islande dans Sud-Ouest Nature ?

Simplement parce que la SEPAN-SO ayant soutenu ce voyage de découverte, elle offre logiquement à ces deux jeunes écologistes l'occasion de rendre compte de leur mission.

Voir aussi en dos de
couverture.

Déjà, dans l'avion, nos gosiers secs avaient été abondamment arrosés par une eau islandaise délicieuse et fraîche, dont nous apprendrons quelques jours plus tard qu'elle est naturelle et que toute forme de pollution y est définitivement absente.

Cependant, nous sommes frappés dans le bus circulant de Keflavik, où se trouve l'aéroport international, à Reykjavik, capitale du pays, par l'absence d'arbres et d'arbustes : uniquement des sols érodés et des champs de lave pétrifiée colonisés par une mousse grisâtre fréquente en Islande, le *racomitrium*.

L'Islande connaîtrait donc quelques problèmes écologiques ?

Un pluvier doré, annonciateur en Islande du retour des beaux jours, est le premier témoin de nos interrogations, en cette première et fraîche "soirée" islandaise. Depuis quelques heures, nous jouissons d'une vue spectaculaire sur la zone péri-urbaine de Reykjavik, somme toute assez plate. Les montagnes environnantes et la vue d'avion nous l'indiquent : cette terre a quelque chose qui nous ramène, non pas à nos origines, mais plutôt à l'origine de nos origines : la Terre, ses entrailles, ses vomissements basaltiques,

L'Islande serait-el

C'est avec cette vision optimiste, certes un peu naïve, que nous atterrissons sur le sol nu de cette île perdue, glaciale, humide et venteuse par une belle journée de mai, sous un ciel bleu et un soleil étincelant.



Langues glaciaires du Vatnajökull "vêlant" en icebergs.

ses éternuements scoriques. Nul doute que les lichens et les oiseaux se rient de ces éléments primitifs. L'Islandais, lui, doit les prendre en compte car tout porte à croire que l'hostilité géologique a ici imprégné l'homme d'une crainte mêlée de respect.

L'Islande est située juste sous le cercle polaire arctique. Grâce entre autres au Gulf stream, le climat islandais est marqué par des étés courts, venteux et frais, et des hivers relativement doux, caractérisés par une fréquente alternance de gels et de dégels. Apparue il y a environ 27 millions d'années, cette "jeune" île ne cesse de se transformer en raison d'une activité volcanique constante. Elle constitue en effet une partie émergente de la chaîne de volcans médio-atlantique, ou rift, qui s'étend de l'Antarctique à

l'Arctique et qui est responsable de la séparation des plaques américaines et eurasiennes. A l'activité de cette dorsale, longue de plus de 10.000 km, s'ajoute celle d'un point chaud dont le centre est situé au Sud-Est de l'île. Deux formations géologiques sont induites, en Islande, par cette situation exceptionnelle :

- Des plateaux basaltiques du tertiaire, situés à l'est et au nord-ouest du pays, où l'on trouve des dépôts sédimentaires et des fossiles.
- Un graben médian, zone très active, calqué le long d'un axe sud-ouest / nord-est et correspondant au rift. C'est ici que l'on rencontre les terrains les plus jeunes (quaternaire), les volcans en activité, les zones à haute température et les fractures de la croûte terrestre. C'est également le

le le paradis de l'écologie ?

long de cette ride qu'ont lieu les séismes d'une magnitude supérieure à 5 sur l'échelle de Richter.

Il est inutile de préciser que la plupart des Islandais sont résignés face à un si violent environnement. Ils exploitent souvent les alentours des volcans pour fournir de l'énergie électrique grâce à la géothermie, dont ils sont des spécialistes. Cependant, ils demeurent conscients de la terrible puissance de la Terre qui peut tout emporter, et à tout moment.

La pêche en Islande

Husavik est une petite ville située sur la côte nord de l'Islande. Très jolie, elle abrite un centre d'étude des cétacés et un musée de la pêche. Par souci d'économie, nous décidons de nous séparer afin de visiter ces deux lieux.

Au musée de la pêche, tout d'abord, nous apprendrons que la grande majorité de l'économie islandaise repose sur la pêche et ses dérivés qui représentent deux tiers des exportations et près de la moitié des bénéfices tirés des exportations.

La conservation des stocks halieutiques demeure donc capitale pour la nation islandaise dans son ensemble. Afin que la régénération des populations de certaines espèces de poissons s'harmonise avec l'activité commerciale dont elles sont la cible, des mesures sévères ont donc été prises, notamment une politique de quotas, avec une application qui semble difficile pour les pêcheurs des petits ports, reste l'unique chance pour le pays de conserver cette formidable ressource biologique et économique.

Malgré cette vision optimiste, le statut de certaines espèces reste préoccupant (par exemple l'egglesfin) et les efforts de conservation doivent être maintenus.

Les études réalisées indiquent clairement un ralentissement de la diminution des stocks de poissons, mais avec quelle fiabilité ?



Orgues basaltiques formés par un lent refroidissement de la lave, dans le parc naturel de Skaftafell.

Cette méthode a révolutionné le monde de la pêche en Islande. Les parts de quotas s'échangent individuellement entre travailleurs et certaines entreprises en ont récolté beaucoup. Des villages de pêcheurs ont ainsi disparu, la trop faible part qu'il leur restait ne leur permettant plus de vivre de leur activité. Le nombre de pêcheurs et de bateaux a donc diminué considérablement, laissant une grande partie de la population se diriger vers d'autres activités.

Cette méthode a, enfin, profondément modifié la relation homme-océan. La pêche ancestrale, agressive, des siècles passés est terminée. L'heure de la reconnaissance par le tonnage est oubliée. Il s'agit maintenant de préserver la ressource, à l'origine de 85 % de l'économie islandaise.

Pour ces raisons, l'entrée dans l'UE semble totalement exclue, car le système européen, largement influencé par les Espagnols et les Portugais, aboutirait à une probable ruine de l'Islande avec la rupture totale des stocks de poissons.

Bienvenue maintenant dans le whale center d'Husavik où la visite commen-

ce par une présentation de ce que fut, jadis, la pêche à la baleine en Islande.

Celle-ci débute au XVII^e siècle, à l'aide de petits harpons. Ce matériel rudimentaire permettait de capturer uniquement de petits cétacés : dauphins, marsouins, narvals et petits rorquals. La nourriture ramenée par les téméraires pêcheurs en chaloupe permettait aux populations isolées d'éviter les disettes lors d'hivers particulièrement rigoureux.

Plus tard, Basques, Anglais, Français et Norvégiens font irruption dans les eaux territoriales islandaises. Ces derniers construisent de nombreuses stations baleinières dans les fjords de l'est et de l'ouest, amenant avec eux un matériel si perfectionné que la pêche jusqu'alors traditionnelle devient industrielle.

Le massacre bat son plein en 1915 où 17.000 baleines sont tuées (contre 1.305 en 1902). Les populations de baleines commençant sérieusement à décliner, les Norvégiens délaissent les stations, de moins en moins rentables, au profit des Islandais qui s'approprient cette chasse. Confrontés à la raréfaction des plus grosses baleines, une première interdiction est décidée en 1960, qui concerne notamment la baleine bleue.

En 1987, la pression exercée par Greenpeace sur les USA, principaux consommateurs des poissons islandais, provoque l'arrêt total de la chasse baleinière. Une triste page de l'histoire de l'homme se termine ici. Enfin presque, puisque, très à cheval sur leur indépendance et supportant mal les prélèvements "à but scientifique" effectués par les Japonais et les Norvégiens, certains Islandais voudraient reprendre cette activité.

Quatre baleiniers hors service dans le port de Reykjavik et une station désaffectée au fond d'un fjord sont les derniers vestiges de cette infâme exploitation.

Privés d'une ressource économique importante, ils ont néanmoins trouvé une intéressante alternative à la chasse à la baleine : le Whale Watching, consistant en une promenade en mer avec observation sporadique de mammifères marins. A chaque respiration, les baleines voient alors fondre sur elles un bateau à moteur plein de touristes émerveillés, on les comprend.

Cependant, la multiplication des navires entraîne la continuité de cette traque, bien qu'elle soit, en tout cas en Islande, effectuée dans le plus grand respect de l'animal. Ceci dit, des échouages relativement suspects de ces superbes mammifères ou des "erreurs de pêche" vous permettront de vous en coller une tranche au resto.

La désertification et l'érosion des sols, dues à la déforestation

Un peu fatigués par notre première nuit sous la tente, nous prenons la direction de Seltjarnarnes (7-8 km de Reykjavik) où nous sommes attendus par Sébastien Noweinstein, scientifique francophone installé depuis longtemps en Islande, qui nous reçoit avec un café de bienvenue et nous livre de précieuses indications à propos de l'écologie en Islande.

Il nous confirme que les Islandais ont une sorte de fascination pour leur nature et nous explique que le problème écologique majeur ici demeure l'érosion, qui fait l'objet d'une surveillance constante et d'une lutte acharnée depuis plus de cent ans, et dont la cause initiale est le déboisement. En effet, la forêt native islandaise, qui évoluait en l'absence d'herbivores, s'est montrée extrêmement sensible à l'influence anthropique

qui dérangeait le mince équilibre existant entre un environnement hostile et une végétation vulnérable développée sur un sol fragile.

Cependant, d'autres facteurs, variant d'un endroit à l'autre du pays, comme le broutage par les herbivores, les éruptions volcaniques ou la rudesse du climat, contribuent amplement à la dégradation de la végétation et aux difficultés de régénération des sols et de la couverture forestière.

Cette sensibilité de la végétation islandaise et de la nature particulière des sols est amplifiée par les vents violents qui accélèrent encore le phénomène d'érosion.

Même si plusieurs tentatives pour cicatriser ces plaies, aussi bien par les semences et l'épandage d'engrais par avion que par la clôture de certains secteurs d'élevage, ont été fructueuses, ces méthodes restent coûteuses et d'une efficacité relative.

Il est possible, cependant, d'atténuer les effets de l'érosion en interdisant les sites menacés aux hommes et au bétail. Le reboisement est lent mais effectué avec constance et rigueur. A ce rythme, dans 60 ans, l'Islande passera de 1 % de surface boisée à 2 %.

La forêt n'est plus détruite en Islande, chacun ayant pris conscience des conséquences néfastes que la réduction de la couverture forestière peut avoir sur l'environnement, dont l'homme, en Islande comme ailleurs, ne peut se soustraire indéfiniment sans voir les répercussions le frapper un

jour ou l'autre. Vu l'extrême sensibilité du milieu dans lequel ils vivent, les Islandais s'en sont rendu compte peut-être avant le reste du monde, et l'énergie qu'ils emploient à régler au plus vite et au mieux les problèmes écologiques auxquels ils sont confrontés devrait être prise en modèle par les habitants du reste de la terre.

L'homme ici est sans cesse confronté à un environnement à la fois fragile et extrêmement hostile, ce qui a contribué à forger chez les habitants de cette île isolée une certaine mentalité tissée d'humilité et d'admiration.

D'ailleurs, l'absence de polluant sur l'ensemble du territoire constitue désormais un critère de vente (eau pure, produits bio, milieux intacts) pour l'exportation de leurs produits. Le lait et les produits laitiers y sont, par exemple, succulents.

Ceci ne doit pourtant pas masquer les nombreux problèmes qui existent dans le pays : la quasi disparition du Râle d'eau fut provoquée par les fossés de drainage et l'introduction sur l'île, pour sa fourrure, du vison d'Europe ; l'usine de diatomite, sur les rives du lac Myvatn, aspire au fond de l'eau les diatomées et la nourriture de nombreuses espèces de canards plongeurs dont les populations diminuent ; ou encore ce projet de construction d'un barrage à Thjorsarver qui inonderait une zone où niche la plus grande colonie d'Oies à bec court du monde...

Malgré tout, tant d'énergie mise en œuvre pour réparer les erreurs du passé et conserver un patrimoine naturel d'une richesse relative mais très visiblement important aux yeux des Islandais donne, aux amoureux des espaces sauvages et intacts que nous sommes, de l'espoir.

D'ailleurs, pendant notre périple, un parc naturel fut créé dans la péninsule du Snaefellsness, participant au fait que nous avons, peut-être, en Islande, rencontré un peuple à la fois bien ancré dans les réalités économiques mondiales et en harmonie avec son environnement. ■



Fjord dans la réserve d'Hornstrandir où vivent de nombreuses espèces de cétacés.

"Vacciner" les végétaux

Une alternative aux pesticides ?

Et si, au lieu de balancer des pesticides sur les végétaux, avec les conséquences qui apparaissent de plus en plus, on sollicitait les réactions immunitaires des plantes ? A-t-on oublié qu'elles peuvent se défendre ? Il s'avère que certains nouveaux traitements externes peuvent déclencher les mécanismes de défense des végétaux.

Le principe

Il s'agit de mettre la plante en contact avec une molécule capable d'activer ses défenses naturelles (au cas, bien sûr, où elles auraient été endormies par toutes sortes de facteurs). Dans la nature, il existe de nombreuses molécules ayant cette propriété. Elles peuvent être produites par des micro-organismes ou par la plante elle-même, lorsqu'elle est agressée. La présence de ce type de molécule ⁽¹⁾ déclenche diverses réactions chez la plante avec notamment la production d'antibiotiques végétaux ayant des propriétés antifongiques et anti-infectieuses. L'application externe d'une molécule de synthèse analogue engendre le même type de réaction chez la plante qui se trouve ainsi "vaccinée". Il se trouve que les algues marines sont riches en molécules susceptibles de remplir ce rôle de "vaccin".

Applications

Ainsi, le Centre d'Etudes d'Océanographie et de Biologie Marine de Roscoff (CNRS) a montré, en collaboration avec deux autres organismes, la présence de ce type de molécules dans les produits Goemar, qui sont à base d'algues brunes. Des traitements expérimentaux sur des cellules de tabac, de tomate et de blé ont confirmé la stimulation des défenses naturelles de ces plantes. Des essais menés sur du blé ont montré qu'une dose de produit de 40 g/ha était optimale. La plante se trouve protégée pendant 4 à 8 semaines. Ce "vaccin" Goemar est efficace contre les attaques précoces des champignons pathogènes. Cette protection, en l'absence totale de tout autre fongicide, peut assurer un gain de 3 à 5 quintaux à l'hectare.

Une nouvelle méthode de lutte phytosanitaire voit le jour : la "vaccination" des cultures.

(1) Ce genre de molécule, qui active les défenses immunitaires de la plante, est appelé "éliciteur". Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'un vaccin, qui lui a une action spécifique.

Source : article de Jean-Yves Gauchet, paru dans *Effervesciences* n° 25

NDLR : Ceci rejoint l'expérience des agrobiologistes qui soignent sol et plantes avant tous les traitements, souvent avec des produits à base d'algues, et qui n'interviennent, avec des produits naturels, qu'en dernier recours.

CREDITS EN BAISSSE

L'INRA RABIOTE SUR LE MAIGRE BUDGET DE LA BIO

Les crédits de l'INRA alloués à l'agriculture biologique seraient en chute vertigineuse pour 2003. Sur les 4,5 M € d'actions incitatives programmées, pas un centime ne serait versé aux programmes concernant ce mode d'agriculture. Les chercheurs de l'INRA devraient se contenter des reports de crédits de 2002 (52.000 €), alors que leurs besoins pour des programmes déjà engagés se montent à 70.000 €, et qu'il leur faudrait 60.000 € supplémentaires pour initier de nouveaux programmes.

La Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France déplore ces coupes sombres de crédits à notre mode de production. L'agriculture biologique est dès à présent reconnue au niveau européen où elle prend une place très importante dans le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, et dont les progrès servent également à faire avancer l'agriculture conventionnelle vers des pratiques plus en accord avec l'ensemble de la société. La décision de l'INRA va donc à contre courant du mouvement de l'Europe. Elle risque de disqualifier et marginaliser la France et la recherche française dans les négociations à venir, notamment en matière de cahier des charges et d'écoconditionnalité des aides. Par courrier, la FNAB a fait savoir au Président de l'INRA sa consternation, lui demandant de revenir sur ces décisions budgétaires absurdes pour l'agriculture biologique et pour la crédibilité de la recherche française.

Les sommes actuellement demandées par les chercheurs (130.000 € pour 2003) ne représentent que 2,9 % du budget des actions incitatives programmées (4,5 M €), ce qui est loin d'être à la hauteur de ce dont l'agriculture biologique française a besoin. Couper dans ces maigres crédits, c'est également donner corps aux suspensions de tous ceux qui, dans la société civile, voient dans l'INRA un organisme plus prompt à défendre les OGM dont leurs concitoyens ne veulent pas qu'à développer une alternative crédible au modèle agricole actuel.

La rumination du bétail taxée

Les éructations animales vont coûter cher aux fermiers néo-zélandais. Ceux-ci vont en effet devoir s'acquitter d'une taxe de 9 centimes d'euro pour un mouton, et jusqu'à 77 centimes d'euros pour une vache, qui financera les recherches permettant d'atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto. Les gaz du bétail national représenteraient à ce jour près de la moitié des rejets de gaz à effet de serre du pays ! Les porcs et les volailles ne sont pas imposables, n'étant responsables que de 1 % des émissions agricoles totales !

Source : *Libération*, 24 juin 2003

Charte de l'environnement

Des avancées insuffisantes

Erwan LE CORNEC,
Administrateur de
France Nature Environnement

EN B

MISE A MORT DES DES ESPACES

On ne peut que se féliciter de l'avancée que constitue l'adoption de la Charte de l'environnement le 25 juin par le Conseil des ministres. En effet ce qui est proposé est l'entrée de l'environnement dans notre Constitution, modifiant ainsi, pour la première fois, son préambule.

Toutefois, il ne s'agit pas du "texte historique" attendu par les défenseurs de l'environnement, comme l'avait annoncé Jacques Chirac dans son discours d'Avranches du 18 mars 2001, mais d'un produit pasteurisé : la Charte est encore moins ambitieuse que la plus faible des deux versions proposées par des membres de la Commission Coppins en avril dernier. Même si des points positifs apparaissent, le projet tranche malheureusement par son manque d'ambition avec les engagements de la France au Sommet de la Terre de Johannesburg 2002 où l'intervention de Jacques Chirac avait été applaudie.

Le contenu de la Charte proposée est en retrait sur de nombreux points :

- disparaît la référence au bien-être et à la dignité humaine dans la reconnaissance du "droit de vivre dans un environnement équilibré" ;
- la participation du public demeure réduite au seul processus de décision en matière d'environnement, alors que la participation à la définition des politiques publiques d'environnement et à l'élaboration des normes législatives et réglementaires a été aussi posée comme un impératif de protection de l'environnement par la convention internationale d'Aarhus de 1998 ;
- l'obligation d'intégrer les exigences environnementales dans les poli-

tiques publiques fait place à une simple "prise en compte de l'environnement" et à la "promotion du développement durable" ;

- l'obligation d'évaluer les politiques publiques disparaît ;
- disparaissent également toutes les références à la protection de la santé à l'exception de l'article 1er ;
- disparaît encore la notion même de "principe" constitutionnel (sauf pour le principe de précaution mais il s'en est même fallu de peu pour que ce principe disparaisse également).

Une Charte n'est aussi qu'une déclaration d'intention : tout dépend de ce que les pouvoirs publics voudront en faire. En l'absence d'engagement fort au travers de politiques publiques courageuses, la Charte restera lettre morte et ne sera qu'une icône dorée.

D'autres propositions ont même été écartées dès le début des travaux de la Commission Coppins : celle, essentielle, permettant à la société civile de saisir le Conseil constitutionnel pour obtenir la remise en cause des lois existantes devenues inconstitutionnelles avec la Charte (procédé qui existe pourtant en Espagne et en Allemagne depuis le début des années 90) ou encore pour faire sanctionner l'inconstitutionnalité de lois qui viennent d'être votées (voir en dernier lieu la loi "urbanisme et habitat" du 2 juillet 2003 qui massacre une nouvelle fois la loi montagne).

La Charte doit à présent être discutée au Parlement. Le pire est donc encore à craindre : le "fromage pasteurisé" qui est vendu à la société civile risque de prendre quelques trous supplémentaires. ■

A lire les discours de Jacques Chirac (en particulier à Johannesburg), on ne peut qu'être sensible à la prise en compte annoncée de l'environnement : développement durable, prise en compte du principe de précaution, présentation du problème OGM que ne renierait pas José Bové, etc. Malheureusement, le Parlement et le gouvernement semblent vivre sur une autre planète que le Président de la République.

Lors du récent débat sur la loi Urbanisme et Habitat, les députés s'en sont donné à cœur joie pour inventer des "voies de traverse", comme dit si joliment le rapporteur de la commission mixte paritaire (Sénat-Assemblée), afin de mettre à mort les lois "montagne" et "littoral" qui avaient réussi par le passé à freiner l'appétit d'aménagement des élus locaux et des entreprises du bâtiment, dans des



Pyrénées

Source : "Campagnes solidaires"
n° 174 (Confédération Paysanne)

Arrêté anti-OGM

De plus en plus d'élus s'opposent aux essais et aux cultures transgéniques. 1500 maires ont déjà pris une initiative (délibération, motion de principe, arrêté) interdisant ce type de culture sur leur commune.

REF

LOIS DE PROTECTION SENSIBLES

secteurs très sensibles de l'espace national.

Avec la complicité silencieuse ou active de tous les grands partis, et au mauvais prétexte de mise en valeur du patrimoine, un festival d'amendements a donc fait litière des points clés de ces lois. Même le ministre, G de Robien, effaré, s'est exclamé "à partir d'une cabane de bergers, on pourra maintenant lancer une ZAC !". Vingt ans de combat pour empêcher le sacage complet du littoral ou de la montagne, ramenés à zéro ! Pour ne rien dire de la mise à mal des règlements d'urbanisme. Il y a de quoi s'interroger sur la façon dont le Parlement interprète le concept de développement durable défendu par Jacques Chirac. Ou bien il s'agit d'une hypocrisie majeure, ou bien d'un discours suspendu dans le vide. Le résultat, en attendant, est bel et bien là. Bonjour les dégâts !



Photo : I. Maillé

Le 27 mars 2003, le Tribunal administratif de Limoges annule l'arrêté pris par la commune de Coings (Indre). Cependant, il reconnaît la compétence d'un maire pour proscrire la culture d'OGM en plein champ si des cultures biologiques risquent d'être polluées.

"L'arrêté a une valeur juridique"

Corinne Lepage, avocate spécialisée en droit de l'environnement, ayant défendu Jean-Pierre Marcillac, maire de Coings, lors de son passage devant la justice le 6 mars 2003, nous fait part de sa lecture du jugement du 27 mars 2003.

"C'est la première fois qu'un jugement du Tribunal administratif concernant un arrêté de maire ouvre une porte. Elle est étroite mais elle l'ouvre. L'annulation de l'arrêté est motivée par le fait que, dans l'état actuel, il n'y a pas de projets d'implantation d'OGM dans cette commune. Par conséquent, le maire n'apporte pas la preuve de la mise en danger de l'agriculture biologique. Par contre, le jugement signifie a contrario que, s'il y avait un projet ou un arrêté et que le maire apporte la preuve qu'il y a un risque de contamination des cultures biologiques par l'implantation de parcelles OGM, le maire est compétent pour

interdire ce type de culture. Je suis bien consciente que la porte est étroite, qu'elle ne résout absolument pas le problème des maires qui veulent interdire les cultures OGM dans des communes où il n'y a que de l'agriculture conventionnelle. Il n'en demeure pas moins que c'est la première fois qu'on a une petite ouverture. Désormais, dans les communes où il y a de l'agriculture biologique, les maires peuvent interdire les cultures OGM en motivant correctement leur arrêté. Il doit pouvoir dire : "Le cas général ne s'applique pas chez moi pour telles et telles raisons." Ce type d'arrêté a donc bien une valeur juridique. C'est d'autant plus important que le principe pollueur-payeur n'est pas reconnu par les agro-secteurs. Et même Bruxelles s'apprête à ne pas le reconnaître puisque Franz Fischler vient de dire que chacun était responsable des cultures qu'il mettait en place. Ainsi, si l'agriculture biologique ne supporte pas les OGM, les agriculteurs bio n'ont qu'à faire autre chose ! Pour que le combat contre les OGM évolue, il est essentiel de convaincre les élus. Il y a urgence à faire de la contre-publicité à l'égard de la propagande que certaines firmes sont en train de faire à l'égard des maires des communes de France. L'argent dépensé dans cette propagande a quelque chose de révoltant." ■

Georges CINGAL,
Président de la
SEPANSO Landes

BRUGES

OBSERVATIONS INTERESSANTES

Amphibiens

Deux nouvelles espèces découvertes en périphérie immédiate de la Réserve naturelle des marais de Bruges : une salamandre tachetée a été trouvée écrasée au premier portail de la réserve le 29 novembre 2002 ; deux crapauds des joncs ont été observés (1 mâle puis 1 femelle) les 3 et 4 mars 2003 vers 20 heures en bordure de la voie ferrée à côté du premier portail d'entrée de la réserve.

Oiseaux

- Oedichnème criard : 3 individus le 6 décembre 2002 (c'est la seconde observation sur la réserve depuis 1983).
- Cigogne blanche : présente tout l'hiver 2002-2003 avec un maximum de 8 individus le 12 janvier 2003 et 7 couples cantonnés au printemps 2003 (détail de la nidification dans le prochain numéro...).
- Recensement hivernal à la réserve de Bruges le 10 janvier 2003 (nombre d'individus) : 6 Grèbes huppés ; 100 Hérons cendrés ; 4 Cigognes blanches ; 2.300 Sarcelles d'hiver (un record !) ; 230 Canards colvert ; 2 Canards pilets ; 6 Canards siffleurs ; 50 Canards souquets ; 46 Canards chipeaux ; 40 Râles d'eau ; 50 Poules d'eau ; 137 Foulques macroules ; il ne reste plus que 300 Vanneaux huppés (le froid les a chassés plus au Sud) ; 7 Pluviers dorés ; 12 Bécasses des bois ; 75 Bécassines des marais ; 175 Mouettes rieuses ; 2 Busards des roseaux.

Développement durable

Le port de Capbreton n'aura pas son pavillon bleu - sans doute parce que le principe pollueur-payeur n'est pas appliqué comme il se doit.



L'arrêté préfectoral dit que l'extrémité de la canalisation doit être immergée... Précision : en permanence !

Photo : Benoît D.

Les associations SEPANSO et Surfrider exigent des solutions de dragage alternatives plus respectueuses de l'environnement.

En 1994, le port de Capbreton avait été dragué et, à l'époque déjà, cela avait entraîné des protestations, des manifestations, des recours... Les témoins du dragage avaient pu constater que la pollution ne manquait pas de panache ! Les deux associations avaient alors dénoncé la dilution des pollutions dans "l'océan-poubelle"...

Elles avaient été bien écoutées puisque Henri Emmanuelli, Président du Conseil Général des Landes, et les

élus landais s'étaient empressés de dénoncer les conséquences sur la côte landaise du dragage d'un port du Bassin d'Arcachon.

Lorsque le SIVOM Côte Sud envisagea de refaire une opération de dragage à Capbreton en 2002-2003 et de rejeter 93.000 m³ de boues (une hauteur moyenne de sédiments de 2 mètres), la SEPANSO s'empressa de sortir de ses archives le Sud-Ouest du 15 mars 2000 intitulé "Les boues d'Arcachon : Henri Emmanuelli conteste", et de rappeler au Commissaire enquêteur l'opposition des élus landais à ce genre de pratique. Notre association, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques en biolo-

à la mode de Capbreton

ARGUIN

gie marine et sur la position politique (application du principe de précaution) défendue par les élus landais, demanda qu'aucun rejet des vases du port de Capbreton n'ait lieu dans l'océan. Nous référant également aux données économiques du problème, nous avons souhaité qu'une étude soit lancée pour qu'un système d'extraction basé sur une décantation des boues dans un ensemble de bassins à terre puisse se substituer à la *"mauvaise vieille méthode du tout-à-la-mer"*.

En dépit de la présence de divers polluants, tels que l'arsenic, le cadmium, le plomb... et quelques PCB, le Commissaire enquêteur émit pourtant un avis favorable : si les associations avaient marqué leur opposition lors de l'enquête, la majorité des personnes qui s'étaient exprimées avait soutenu le projet. Le CDH valida le principe de la *"dilution"* pour obtenir *"une toxicité négligeable"* et *"une turbidité la plus faible possible"*. Des règles strictes devaient être également imposées pour éviter une intrusion des boues dans le courant du Boucarot et le lac. Seules l'UFC-Que Choisir et la SEPANSO votèrent contre ce projet. Tous les présents votèrent en faveur du dragage, y compris le Président de la Fédération des Pêcheurs !

La SEPANSO adressa alors un courrier à M. Henri Emmanuelli le 17 octobre 2002, mais nous attendons encore sa réponse.

Elle adressa ensuite (le 2 décembre 2002) un courrier au Préfet, pour lui communiquer un article du Moniteur en date du mois de juin 2002 intitulé **"Dragage à haut débit pour accueillir le Queen Mary 2"** (voir ci-après), en soulignant que cet article confirmait ce que l'association avait

exprimé lors de l'enquête publique et lors de la réunion du Comité Départemental d'Hygiène du 5 novembre 2002, à savoir que l'étude d'impact n'avait pas évalué correctement toutes les techniques disponibles, et entre autres celle évoquée par la SEPANSO devant le CDH, mise en œuvre en Belgique et au Danemark, et qui aurait permis de traiter les boues de Capbreton **avant** les rejets en mer.

Le dimanche 15 décembre 2002, eut lieu une manifestation devant le Casino de Capbreton. Les opposants (Surfrider, SEPANSO, Association Côte Sud...) y rappelèrent une nouvelle fois les pollutions induites par ce dragage : bactériologique, chimique...

Sud-Ouest ayant publié la réaction de Jean-Pierre Dufau, député-maire de Capbreton - raillant la position de la SEPANSO - nous avons adressé au journal l'article de Bertrand Escolin (*Moniteur Environnement*, dans son supplément de juin 2002, page 26) :

"Dragage à haut débit pour accueillir le Queen Mary 2"

Le grand bassin des carènes des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire accueillera fin 2002 le Queen Mary 2. Pour bénéficier de tout le volume du bassin, la préparation de cette construction a débuté par le retrait de 140.000 m³ de boues polluées qui affluent de la Loire à chaque sortie de navire. Une tâche réalisée en moins de 12 semaines. 150.000 m³ ont été dilués avant rejet dans la Loire. 25.000 m³, la partie la plus polluée, ont été traités, déshydratés et stockés avant dépôt en décharge de classe 1.

Deux dragues ont été mises en œuvre. La première, équipée par Armor (EMCC), opérait sur tout le bassin

Après les multiples opérations hivernales de ramassage du pétrole émanant des cuves du "Prestige", la Réserve naturelle du Banc d'Arguin a recouvré à première vue son allure paradisiaque. Cependant, même si de nouveaux arrivages significatifs de galettes ne sont plus observés, ici et là, des résidus pétrolifères, qui avaient été recouverts par le sable les jours qui ont suivi les premiers arrivages, réapparaissent au gré des vents. Il est impossible, à l'heure actuelle, d'évaluer correctement la quantité résiduelle de pétrole et son impact sur le milieu et particulièrement la faune.

Cependant, certains Huitriers pie nicheurs, dont le nombre de couple est en augmentation cette année, ont eu la fâcheuse tendance à orner leurs nids avec des "mini boulettes" de pétrole sans que pour l'instant des conséquences sur leur santé ne soient décelées.

Arrivée tardivement sur la réserve, la colonie de Sternes caugek s'est installée sur son site habituel. Environ 4.000 couples ont été dénombrés, soit une légère baisse non significative de 300 couples par rapport à l'an dernier. Par contre, une réduction importante de la taille des pontes pourrait avoir des conséquences sur l'évolution démographique de la colonie si ce déclin se confirmait dans les années à venir.

Au rayon des curiosités ornithologiques, deux cas d'hybridation sont encore observés : la Sterne voyageuse, qui s'était déjà hybridée en 2001, et une autre sterne "à bec orange" dont l'identité est encore indéterminée se sont accouplées avec des Sternes caugek. Tout comme ce fut le cas il y a deux ans, ces nouveaux faits d'hybridation feront sans doute l'objet d'une étude basée sur du baguage et des analyses génétiques menée en relation avec le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

COUSSEAU

LE VANNEAU HUPPE S'INSTALLE...

Quatre couples de vanneaux huppés ont niché cette année dans le marais de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.

Chaque année, quelques individus stationnent au printemps, mais ce sont essentiellement des immatures.

La présence d'un couple adulte s'attardant en avril nous a interpellés, d'autant qu'il montrait des comportements de nicheur : cris et vols nuptiaux accompagnés du bruit typique des larges ailes du mâle, poursuite de corneilles...

Trois autres couples ont rejoint le premier fin avril, les huit oiseaux évinçant alors systématiquement tout indésirable : corneille, milan noir, busard des roseaux, faucon hobereau et même autres limicoles. Puis les mâles ont creusé des cuvettes, criant et montrant leurs sous-caudales rousses pour attirer les femelles. Quatre nids ont été installés sur des légères éminences dans les parties rases et faiblement inondées, réouvertes et entretenues par le pâturage et le gyrobroyage. Les premiers jeunes sont nés vers le 25 mai, ce qui témoigne d'une installation tardive, fait d'oiseaux nichant pour la première fois ou de couples se reproduisant habituellement dans des secteurs devenus inappropriés à cause de la sécheresse de ce printemps.

En Gironde, deux petits noyaux nichent encore dans les marais du Bas-Médoc et du Blayais, secteurs de moins en moins favorables à cause du drainage et de la régression du pâturage.

Mais à Cousseau, c'est la lande d'Arnaudin qui revit. Dans le dernier tome de ses œuvres, récemment paru, Félix Arnaudin relate précisément la nidification du vanneau, nicheur commun dans la lande rase du XIX^{ème} siècle.

Pascal GRISSER

(400 x 100 m) un dragage conventionnel à la cote - 6,5 m. La seconde, une minidrague développée par Extract (Vinci), traitait la zone d'accostage du bassin où sont concentrées les pollutions. **'Le désagréateur qui décape les sédiments fonctionne avec l'eau et sans apport de lubrifiants ni rejet, ce qui assure un dragage non polluant pour le milieu'** explique Rodolphe Benaddou, Directeur général adjoint d'Extract. Le process de traitement est un défi logistique : trois chaînes de dépollution (soit 20 semi-remorques) sont connectées en parallèle à la minidrague qui débite 500 m³/h. Le matériau est traité dans une véritable station d'épuration : dégrilleur (granulat supérieur à 4 mm), désableur (supérieur à 0,06 mm), bassin tampon de 400 m³, ajout de réactif, puis passage en décanteur lamellaire où les sédiments sont déshydratés à 40 % de matière sèche. Seule cette partie, chargée en métaux lourds sera envoyée en décharge. La grille d'analyse des effluents, élaborée par la DRIRE des Pays de Loire, devrait faire référence pour tous les travaux de dragage des ports de plaisance désormais soumis à la loi sur l'eau."

En janvier 2003, la pétition préparée par Surfrider a été signée massivement. Elle est soutenue par les associations locales, France Nature Environnement, Nicolat Hulot...

Puis les opérations ont commencé. Lorsque les tuyaux conduisant les sédiments présentaient un problème (trop plein, tuyaux bouchés), ils étaient purgés de deux façons :

- à même le sol : déversement du trop-plein du tuyau d'amenée des sédiments du port jusqu'au bloc-khaus ;
- ou sur la grande plage de Capbreton, grâce à un tuyau rafistolé avec une sorte de chatterton, l'effluent se

déversant au pied des escaliers, et se perdant dans le sable ou gagnant la mer - en violation de l'article 2 de l'arrêté préfectoral d'autorisation qui prévoit que l'extrémité de la canalisation soit immergée...

Les irrégularités ont été nombreuses :

- Plusieurs membres de Surfrider se sont rendus à de nombreuses reprises depuis décembre 2002 au siège du SIVOM pour réclamer les résultats des analyses... En vain. Il a fallu des lettres recommandées avec accusé de réception pour obtenir les premières analyses ! Et encore il ne semble pas que la totalité de celles-ci aient été communiquées à Surfrider.
- On attend toujours les résultats de l'étude sur l'origine de l'arsenic (article 5 de l'arrêté préfectoral).
- On attend aussi le bilan des équipements de dépollution (article 11 de l'arrêté préfectoral d'autorisation).
- Les rejets ont eu lieu de jour comme de nuit - ce qui dans ce cas ne permet pas de suivre visuellement le "panache".
- Les interdictions pour le surf, la pêche à pied... n'ont pas été signalées.

Le 8 mai 2003, la SEPANSO (qui représente les associations de protection de la nature au CDH) a demandé des explications au Préfet...

Il semble bien que le Schéma National de Développement Durable, récemment présenté au Conseil des Ministres, n'ait pas encore atteint la côte landaise ! ■

Contacts :

- SEPANSO : Georges Cingal
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- SURFRIDER : Vincent Goujard
Email : surfrider-env@wanadoo.fr
Tél. : 05.59.23.54.99

Suivez le guide...

dans les Réserves naturelles de Gironde

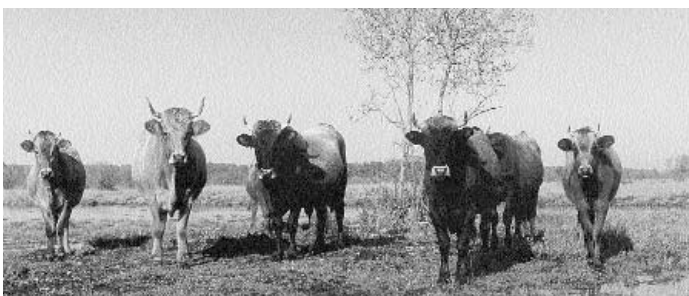
Renseignements et inscriptions
auprès de Stéphane BUILLES :
SEPANSO - 05.56.91.33.65

Tarif réduit applicable aux adhérents, enfants de moins de 12 ans, demandeurs d'emploi et étudiants.

Dimanche 7 septembre — Races rustiques

Dans le marais de Talaris, vous ferez la connaissance des dernières vaches de race Marine, des poneys landais, et apprendrez leur rôle dans la gestion du marais, ainsi que celui des insectes coprophages...

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit



Vaches Marines à Cousseau

Photo : RN Cousseau

Mercredi 10 septembre — Visite guidée

Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 14 septembre — Visite guidée

Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Mardi 16 septembre — Brame du cerf

Un son venu du fond des âges emplit la forêt, les cerfs défendent avec ardeur les places de brame.

✓ Tarif plein : 4,5 € Tarif réduit : 3 €

Dimanche 5 octobre — Visite guidée

Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) - RN Cousseau (14 H à 17 H) Gratuit

Dimanche 12 octobre — Chantier nature

L'introduction d'espèces envahissantes est la deuxième cause de disparition des espèces animales et végétales. Un coup de main pour lutter contre la prolifération d'une plante aquatique, le Myriophylle du Brésil.

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 2 novembre — Visite guidée

Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) - RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

JUILLET - AOUT

Ateliers nature

Tous les après-midi, des guides naturalistes bénévoles vous accueillent sur les Réserves naturelles du Banc d'Arguin et de l'étang de Cousseau. Gratuit.

Découverte de la RN de l'étang de Cousseau

Les mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 9 H 30 à 12 H (inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson). Gratuit.

Dimanche 9 novembre — Les oiseaux du Bassin

Balade en bateau sur le Bassin d'Arcachon pour découvrir de nombreuses espèces qui forment souvent des rassemblements spectaculaires : bernaches, plongeurs...

✓ RN Arguin (9 H à 13 H) Tarif plein : 15,5 € Tarif réduit : 10 €

Dimanche 7 décembre — Visite guidée

Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) - RN Cousseau (14 H à 17 H) Gratuit

Dimanche 14 décembre — Poste de nourrissage

Astuces, conseils et bricolages pour aider les oiseaux à passer le cap difficile de l'hiver.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Tarif plein : 4,5 € Tarif réduit : 3 €

Dimanche 21 décembre — Les oiseaux du Bassin

Balade en bateau sur le Bassin d'Arcachon pour découvrir de nombreuses espèces qui forment souvent des rassemblements spectaculaires : bernaches, plongeurs...

✓ RN Arguin (9 H 30 à 12 H) Tarif plein : 15,5 € Tarif réduit : 10 €



Oie bernache cravant

Photo : RN Arguin



GREENPEACE



Avec le soutien de la
Fédération SEPANSO

Pétition Nationale : Loi sur l'énergie : Changeons de cap !

Le gouvernement fera voter fin 2003 une Loi d'orientation sur l'énergie pour les trente ans à venir. Un prétendu débat national a précédé ses travaux. *Qui est au courant ? Et l'avis des Français a-t-il été vraiment sollicité sur cette question essentielle ?*

La politique énergétique actuelle n'est pas soutenable. Notre production et consommation d'énergies entraîne des conséquences graves sur la planète, sur notre santé et sur l'avenir : dépendance pétrolière, risques nucléaires, dérèglement du climat, pollutions... Une approche nouvelle est indispensable et possible !

Cette pétition vous permet d'exprimer un message fort à nos gouvernants : *la politique énergétique française doit changer de cap pour préserver l'environnement et les générations futures.*

Cette pétition portera votre voix. Elle sera remise aux parlementaires.

Nos trois priorités fondamentales pour la Loi d'orientation sur l'énergie :

① Consommer moins et mieux l'énergie

Les pays développés font preuve de boulimie énergétique, au détriment du reste du monde et de l'avenir. Des mesures fortes de sobriété énergétique, d'efficacité et d'économies d'énergie doivent être engagées.

Notamment : un plan national d'isolation des bâtiments anciens, une réglementation plus stricte sur la consommation des appareils, une limitation des puissances des véhicules mis sur le marché, plus de crédits pour les transports en commun...

② Eliminer les risques industriels et environnementaux

Les énergies employées aujourd'hui sont polluantes et dangereuses : le pétrole dérègle le climat, le nucléaire produit des déchets à vie longue et entraîne des risques majeurs. Nous souhaitons autant la préservation du climat qu'une sortie du nucléaire. Il faut pour cela un programme urgent et ambitieux sur les énergies nouvelles, renouvelables et décentralisées.

Notamment : une politique de la chaleur renouvelable, le renforcement des tarifs d'achat de l'électricité verte, des moyens sur le solaire, des parcs éoliens, un basculement des crédits de recherche vers la maîtrise de l'énergie et les renouvelables...

③ Soumettre les marchés à des règles sociales et environnementales

Face à l'ouverture prévue des marchés du gaz et de l'électricité, il convient de prendre des mesures de respect du service public et des contraintes écologiques. Un libéralisme débridé, faisant fi du social et de l'environnement, est à proscrire !

Notamment : une transparence totale vis-à-vis des clients dans leurs factures, une prise en compte juste des coûts sociaux et environnementaux dans les prix (taxes et subventions), un accès prioritaire aux énergies renouvelables...

Ni nucléaire, ni dérèglement catastrophique du climat : une autre politique énergétique est possible !

N°	Prénom et Nom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

A ADRESSER A : "Pétition sur l'énergie", 9 rue Dumenge, 69317 Lyon Cedex 04
OU A FAXER AU : 04 72 07 70 04 - Signature en ligne et infos : www.petition-energie.org

DIFFUSEZ CETTE PETITION AUTOUR DE VOUS ! - Date limite : 31 octobre 2003

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso/>

Affiliée à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, c'est une fédération régionale regroupant des associations locales ou spécialisées :

SEPANSO PAYS BASQUE	Hôtel de la Mairie - BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE
SEPANSO BÉARN	MJC du Lau - Avenue du Loup - 64000 PAU Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.06.84.78 Adresse électronique : sepansobearn@wanadoo.fr
SEPANSO DORDOGNE	13 place Barbacane - 24100 BERGERAC Tél-Fax. 05.53.73.12.71 Adresse électronique : sepansodordogne@wanadoo.fr
SEPANSO GIRONDE	1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
SEPANSO LANDES	Chez Monsieur Georges CINGAL 1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE Tél. 05.58.73.68.11 - Fax. 05.58.73.14.53 Adresse électronique : georges.cingal@wanadoo.fr
SEPANSO LOT-ET-GARONNE	Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS Tél-Fax. 05.53.67.14.11
AQUITAINE ALTERNATIVES	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.91.81.95 Adresse électronique : aquitaine-alternatives@wanadoo.fr
CREAQ Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.57.95.97.04 Adresse électronique : creaq_asso@yahoo.fr
L'AGUNA L'Association des Guides Naturalistes	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.94.76.53
LPO AQUITAINE Ligue pour la Protection des Oiseaux	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.91.33.81 Adresse électronique : lpo_aqu@club-internet.fr
GREMMS Groupe de Recherche et d'Etudes des Mammifères Marins de la SEPANSO	Fédération SEPANSO 1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adhésions - Abonnements 2003

- | | | | |
|---|----|---|------------|
| ☐ Adhésion individuelle | 14 | □ | (91,83 F) |
| ☐ Adhésion individuelle + abonnement à la revue Sud-Ouest Nature | 28 | □ | (183,67 F) |
| ☐ Abonnement à la revue Sud-Ouest Nature (4 numéros) | 19 | □ | (124,63 F) |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : Pierre Davant
Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - S. Bardet - P. Delacroix - G. Kieser
Mise en page : K. Eysner Traitement photos : I. Maillé

Vues d'Islande

(lire page 26)

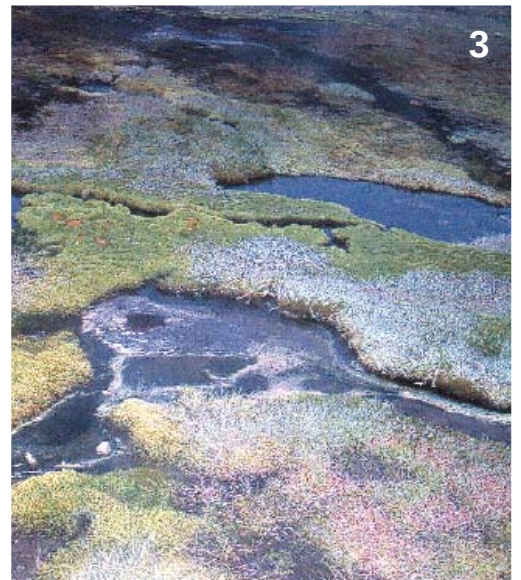
1- Orgues basaltiques formés par un lent refroidissement de la lave. Cascade de Svartifoss dans le parc naturel de Skaftafell.



2- Paysage désertique près de Thorsmork, au Sud de l'Islande.



3- Rivières d'eau chaude au niveau d'une zone géothermique, près de Landmannalaugar.



4- Source d'eau chaude avec dépôts de silice, à Geysir.

